

RAPPORT ANNUEL 2013



YOUR **SAFETY** AT WORK



DELTA PLUS



Chers actionnaires,

L'année 2013 marque le retour du Groupe DELTA PLUS à ses niveaux de croissance de Chiffre d'Affaires et de rentabilité historique.

Avec un Chiffre d'Affaires enregistré de plus de 160,5M€ avant retraitement des activités abandonnées, et une rentabilité en hausse, nous pouvons être fiers du travail accompli. En plus de cela, nous avons continué à renforcer notre bilan : avec une maîtrise du BFR, un niveau de stock qui continue de s'améliorer, et un endettement qui diminue, nous pouvons dire que DELTA PLUS GROUP dispose aujourd'hui des moyens pour financer une croissance ambitieuse.

Hormis en France et en Angleterre où nous avons continué de perdre du Chiffre d'Affaires, l'année a été marquée par une reprise des marchés européens. Plus loin de nos frontières, la croissance continue d'être significative sur les pays émergents, et le Groupe DELTA PLUS, de par son organisation, sa réactivité et son positionnement, réussit à capter de la valeur. Nous avons d'ailleurs investi au Brésil en rachetant la société PRO SAFETY, leader brésilien sur le marché du respiratoire à usage unique, afin d'accélérer encore notre développement dans la zone. Enfin, 2013 a aussi été l'année de la rationalisation de notre offre produits, via le regroupement de l'ensemble de nos marques sous une seule et unique signature : DELTA PLUS. Ce changement, effectif depuis septembre, nous a permis de redynamiser notre image tout en simplifiant notre communication.

Pour l'année à venir nous entendons continuer notre croissance, notamment en reprenant des parts de marché sur l'Europe. Une attention particulière sera aussi portée sur l'intégration de PRO SAFETY dans le Groupe DELTA PLUS, et plus généralement sur la structuration de la zone géographique de l'Amérique du Sud qui, avec nos filiales implantées en Argentine et au Pérou, commence à être significative pour le Groupe DELTA PLUS.

Notre ambition pour l'avenir est de construire un groupe international leader sur le marché des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), reconnu pour son offre complète et pour la qualité de ses produits. Grâce aux évolutions des dernières années, les fondations de ce projet sont renforcées, et nous comptons sur votre fidélité pour continuer dans ce sens.

Jérôme BENOIT

Président du Conseil d'Administration



Le mot du Président

■ LES CHIFFRES CLÉS	3
■ RAPPORT DE GESTION	9
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 juin 2014	10
I. Activité de la société DELTA PLUS GROUP	11
II. Comptes consolidés - Groupe DELTA PLUS	12
III. Approbation des comptes sociaux aux 31 décembre 2013 - Proposition d'affectation du résultat	14
IV. Dépenses non déductibles fiscalement	14
V. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2013	14
VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués	15
VII. Identité des titulaires identifiés de participations	15
VIII. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées	15
IX. Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants	15
X. Options d'achat et de souscription d'actions	16
XI. Attributions gratuites d'actions	16
XII. Informations concernant les mandataires sociaux	16
XIII. Conséquences sociales et environnementales de l'activité	16
XIV. Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	16
XV. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	17
XVI. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	17
XVII. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	17
XVIII. Autorisation de la société de procéder à l'émission d'obligations simples	17
XIX. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions	17
XX. Décision de maintenir la rédaction de l'article 32.3. des statuts par dérogation aux dispositions de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014	18
XXI. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce	18
XXII. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce	18
XXIII. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	19
XXIV. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier	19
XXV. Conclusion	19
Annexes du Rapport de Gestion	21
Annexe 1 Périmètre de consolidation	23
Annexe 2 Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux	24
Annexe 3 Tableau des rémunérations des mandataires sociaux	26
Annexe 4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	28
Annexe 5 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle	29
Annexe 6 Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale	36
■ RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT MANDATÉ POUR LA VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ	48
■ RAPPORTS SPÉCIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
■ RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	53
■ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE	55
■ COMPTES CONSOLIDÉS	64
Comptes Consolidés (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013)	66
Annexes aux Comptes Consolidés	70
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	105
■ COMPTES SOCIAUX	107
Comptes Sociaux (exercice du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013)	108
Annexes aux Comptes Sociaux	111
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	121
■ ATTESTATION DE RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION	122
■ AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	123



CHIFFRES CLÉS

Métier et offre
Chiffres d'Affaires
Données boursières

YOUR SAFETY AT WORK



MÉTIER ET OFFRE

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de plus de 1.600 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Europe, en Asie, au Proche Orient et en Amérique du Sud.

A partir de ses plates-formes asiatiques, le Groupe DELTA PLUS a la capacité de livrer, par containers et dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références.

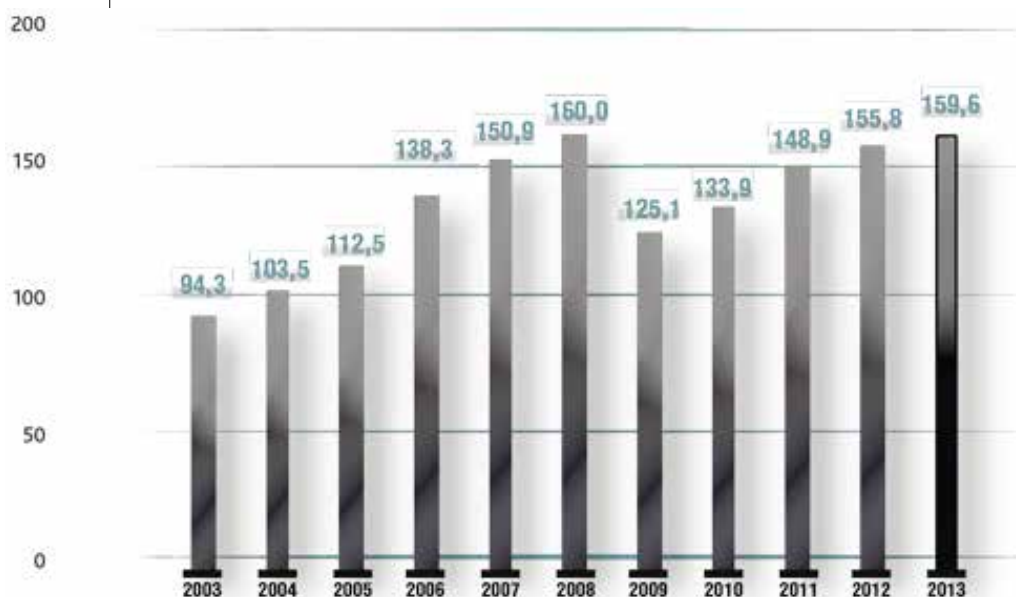
Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

En 2013, plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 :

Poursuite de la croissance, soutenue par les pays émergents

CHIFFRES D'AFFAIRES EN M€



En 2013, le Groupe DELTA PLUS a enregistré une croissance de son Chiffre d'Affaires de 3,3% par rapport à l'exercice précédent. Le Chiffre d'Affaires consolidé atteint ainsi 159,6M€ en 2013, contre 154,5M€ l'an dernier (retraité des activités abandonnées). Cette croissance est marquée par l'intégration dans le Groupe DELTA PLUS de la société brésilienne PRO SAFETY, acquise au premier semestre de l'année 2013.

Outre cet effet de périmètre positif, l'année a été marquée par une évolution contrastée entre les zones Europe et Hors Europe.

En effet, tandis que le Chiffre d'Affaires se contracte de 5% en Europe, sous l'effet notamment de l'évolution des ventes en France, il connaît une augmentation de 15% en dehors de l'Europe (7% à périmètre et taux de change constants).

En Europe, le Groupe DELTA PLUS est parvenu dans la plupart des pays à confirmer en 2013 le retour à la croissance.

En France, l'activité a été marquée tout au long de l'année par l'arrêt, fin 2012, de la représentation de la marque Showa.

Cet impact, temporaire, aura représenté un différentiel de Chiffre d'Affaires défavorable de 2,9M€ entre 2012 et 2013. Il a pris fin dans le courant du quatrième trimestre.

Sur le reste de l'Europe en revanche, DELTA PLUS GROUP a confirmé en 2013 le retour à la croissance initié fin 2012 et au premier semestre 2013.

Ainsi, sur cette zone, le Chiffre d'Affaires a augmenté de plus de 4 % en 2013 par rapport à 2012, sous l'impulsion notamment d'une reprise de l'activité en Italie, en Espagne et dans les pays de l'est de l'Europe.

Il est à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume Uni) ont réalisé un peu plus de 42 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2013, contre 47 % en 2012.

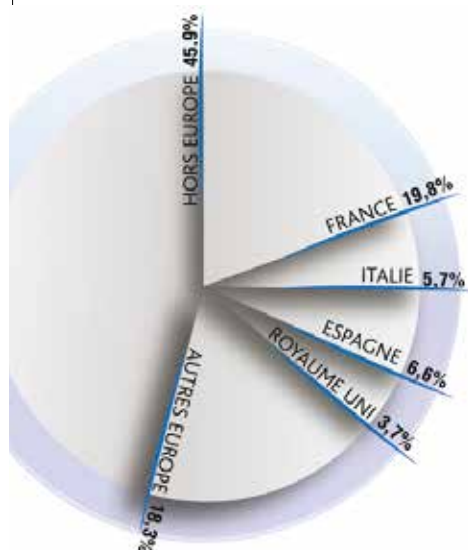
La proportion du Chiffre d'Affaires réalisée dans les autres pays d'Europe est en légère augmentation par rapport à 2012. Elle s'élève à 12 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2013.

Hors d'Europe, les ventes dans les pays émergents ont continué à bénéficier en 2013, notamment en Chine et en Amérique du Sud, de l'augmentation du taux d'équipement, conséquence notamment d'environnements réglementaires favorables.

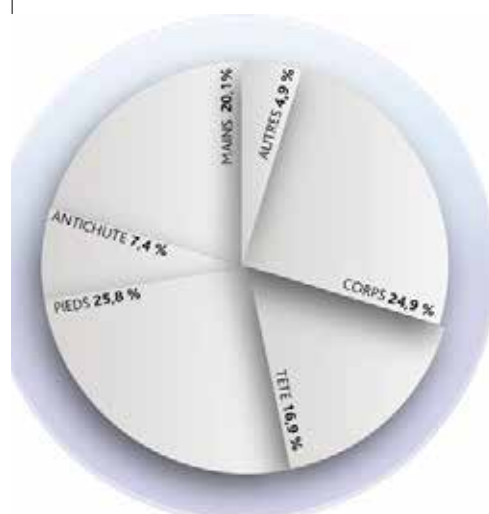
Sur cette zone, seules les ventes en Ukraine ont enregistré un léger fléchissement en 2013, en raison d'un contexte économique moins favorable, notamment dans l'industrie sidérurgique. Cette filiale a toutefois vu son Chiffre d'Affaires doubler entre 2011 et 2013.

En 2013, la part de Chiffre d'Affaires réalisée Hors d'Europe atteint 46 %, contre 41 % en 2012.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



La gamme des E.P.I. proposée par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS a connu, au cours de l'exercice 2013, les évolutions suivantes :

- augmentation de la part de la famille Tête dans le Chiffre d'Affaires de 13 % à 17 %, du fait principalement de l'intégration de PRO SAFETY au cours de l'exercice ;
- plus généralement, augmentation de la part du Chiffre d'Affaires réalisée sur les familles de produits fabriquées par le Groupe DELTA PLUS.

UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET UN RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2012

Le Groupe DELTA PLUS a dégagé au cours de l'exercice 2013 une rentabilité supérieure à celle de l'exercice précédent.

Ainsi, la marge brute passe de 46 % à 49 % du Chiffre d'Affaires, et le résultat opérationnel courant, à 13,7M€ en 2013, en hausse de 1,0M€, représente 8,6 % du Chiffre d'Affaires, contre 8,3 % l'an dernier (retraité des activités abandonnées).

En poursuivant sa politique de maîtrise des coûts de structure afin de résister à l'environnement économique perturbé en Europe, le Groupe DELTA PLUS bénéficie de l'effet volume favorable lié à la croissance de son Chiffre d'Affaires sur les pays émergents.

Le résultat net consolidé s'élève à 7,1M€, en hausse de 6 % par rapport à l'an dernier.



Par ailleurs, les mesures adoptées depuis 2012 par le Groupe DELTA PLUS concernant l'optimisation des niveaux de stocks ont permis d'améliorer cette année encore le niveau d'endettement net au 31 décembre 2013.

Ainsi, le niveau des stocks a diminué de plus de 1M€ en 2013, passant de 43,1M€ au 31 décembre 2012 à 42,0M€ au 31 décembre 2013.

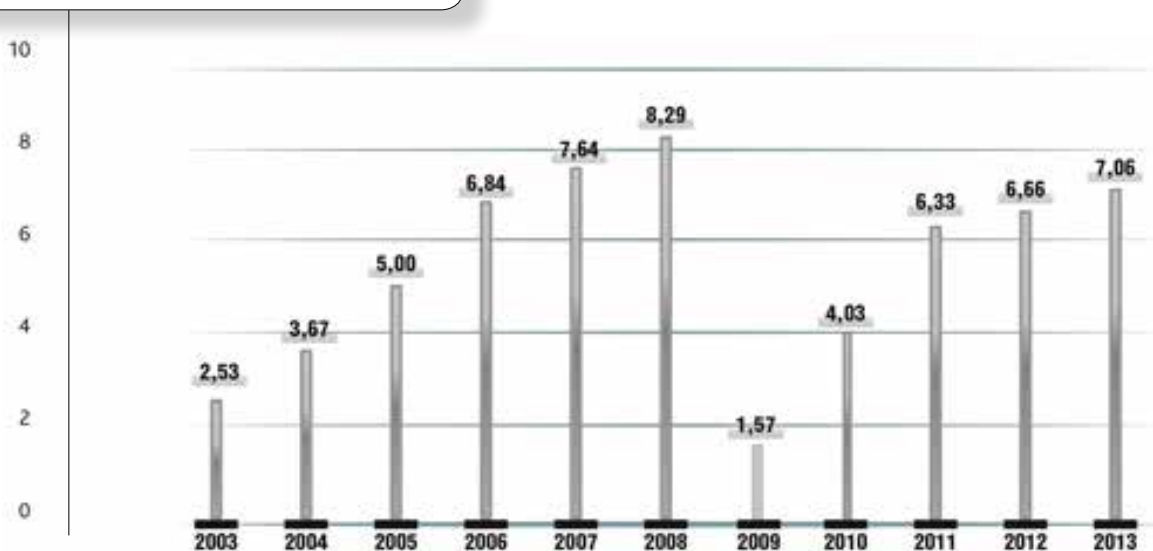
Cette amélioration constatée sur les stocks et sur les autres éléments du BFR en général en 2013, conjuguée à la capacité d'autofinancement positive dégagée au cours de l'exercice, ont eu pour conséquence cette année une poursuite de la diminution de l'endettement net du Groupe DELTA PLUS, et ce malgré l'endettement souscrit en cours d'année pour financer l'acquisition de PRO SAFETY.

Ainsi, l'endettement net passe de 42,5M€ au 31 décembre 2012 à 40,9M€ au 31 décembre 2013 soit une baisse de 1,6M€ sur l'exercice.

Le résultat net par action est de 4,00€.

En Europe, le Groupe DELTA PLUS entend maintenir en 2014 les efforts déployés pour résister à l'environnement économique perturbé. Hors d'Europe, le Groupe DELTA PLUS envisage une poursuite de sa croissance et de son développement sur des marchés porteurs, en Asie et en Amérique du Sud notamment.

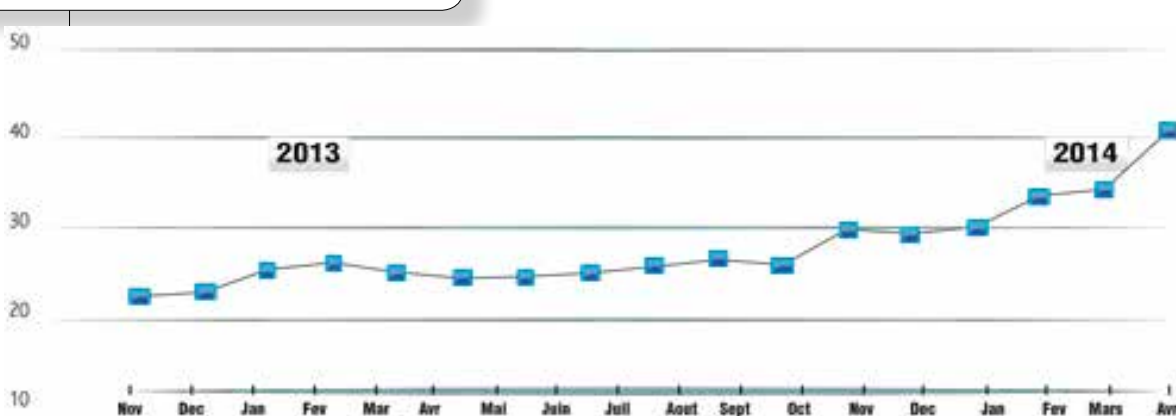
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ EN M€



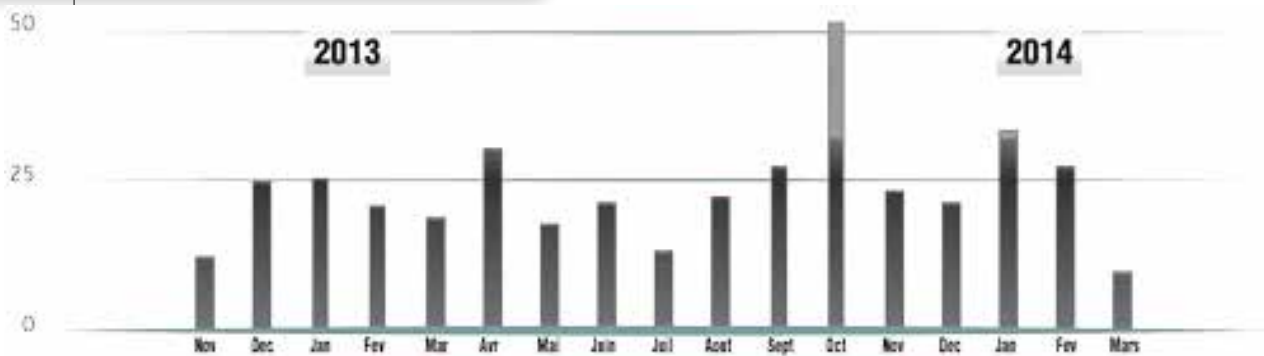
COURS DE BOURSE

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999. Sur les 18 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :

COURS DE BOURSE EN €



NOMBRE DE TITRES PAR MOIS EN MILLIERS



- La holding familiale JBP détenait 47,5 % du capital et 54,4 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP durant l'exercice 2013,⁽¹⁾
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 13,2 % du capital et 16,1 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Le Public détient 26,2 % du capital et 16,0 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

RÉMUNÉRATION DE L'ACTIONNAIRE

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 13 juin 2014:

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit:

Résultat net de l'exercice :	3.110.103,41€
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	2.207.612,40€
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	902.491,01€
TOTAL DISTRIBUÉ	2.207.612,40€

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 13 juin 2014 la distribution d'un dividende de 1,20€ par action, en hausse de 20% par rapport à celui de l'année précédente.

DIVIDENDE DISTRIBUÉ AU COURS DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2012	1,00€	40 %	NC
31/12/2011	1,00€	40 %	NC
31/12/2010	0,80€	40 %	NC

1. À compter du 11 février 2013, la société JBP a racheté la participation précédemment détenue par la société Nem Invest. Avant cette opération, la société JBP détenait 42,1 % du capital et 52,0 % des droits de vote de DELTA PLUS GROUP. Nem Invest ne détient plus aucune participation dans DELTA PLUS GROUP depuis cette date.



YOUR SAFETY AT WORK

DONNÉES BOURSIÈRES

DONNÉES BOURSIÈRES	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'actions	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575	1 824 848	1 814 902	1 635 185	1 504 090	1 503 760	1 503 760
Résultat net par action	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85	4,30	3,90	4,32	3,16	2,28	1,16
Cours de fin d'année	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00	26,00	48,00	40,30	33,00	23,00	15,40
Cours le plus haut	32,25	23	29,78	25,85	29,95	50,50	57,79	45,70	33,00	24,00	15,60
Cours le plus bas	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50	23,70	36,10	29,50	23,00	15,18	11,80
Variation annuelle	50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	20,50 %	-23,08 %	-45,83 %	19,11 %	22,12 %	43,48 %	49,40 %	7,20 %
Volume moyen de titres échangés par jour	1167	763	621	484	1 190	614	1 397	1 458	836	367	308
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	59,3	39,4	40,5	44,2	36,6	47,4	87,1	65,9	49,6	34,6	23,2

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE (DATES PRÉVISIONNELLES)

13 juin 2014 - Assemblée Générale annuelle

30 juillet 2014 - Chiffre d'Affaires 2^{ème} trimestre 2014

29 août 2014 - Résultats 1^{er} semestre 2014

13 novembre 2014 - Chiffre d'Affaires 3^{ème} trimestre 2014

11 février 2015 - Chiffre d'Affaires 4^{ème} trimestre 2014 & Chiffre d'Affaires annuel 2014

INFORMATION FINANCIÈRE

DELTA PLUS GROUP est cotée sur le compartiment C de NYSE-EURONEXT (ISIN: FR0004152502 – Mnémon: DLTA)

CONTACT

Monsieur Jérôme BENOIT - Président Directeur Général

Monsieur Arnaud DANIEL - Directeur Administratif & Financier

e-mail: relation.investisseur@deltaplus.eu

Tel: 04.90.74.20.33

Fax: 04.90.74.06.03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP et mise à jour régulière de l'actualité sur: www.deltaplus.eu

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
À l'Assemblée Générale Ordinaire et
Extraordinaire du 13 juin 2014

YOUR SAFETY AT WORK



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Décision de maintenir la rédaction de l'article 32.3. des statuts par dérogation aux dispositions de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

I • ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.
- La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2013 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

1 • EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ⁽¹⁾

Le **résultat d'exploitation**, s'élève à (0,5)M€ au 31 décembre 2013, en baisse de 0,7M€ par rapport à 2012, en raison notamment d'une diminution des produits d'exploitation.

Les **dividendes perçus** passent de 5,9M€ en 2012 à 5,0M€ en 2013.

Les **intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit** (0,9)M€ sont stables par rapport à 2012.

Les **dotations/reprises sur provisions** impactant le résultat financier s'élèvent à (0,6)M€ en 2013, contre (1,2)M€ en 2012.

Enfin, le **résultat exceptionnel** s'élève à (0,4)M€ au titre de l'exercice écoulé, alors qu'il était négatif de (0,1)M€ au titre de l'exercice 2012.

Au total, le **résultat net** arrêté à 3.110K€ est en baisse par rapport à l'exercice 2012, où il avait atteint 4.301K€.

Cette diminution de 1,2M€ provient essentiellement de la diminution des produits d'exploitation et des dividendes perçus au cours de l'exercice 2013.

B. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2013, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires), des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux Equipements de Protection Individuelle. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a obtenu en 2012 et pour une durée de trois ans, le renouvellement du label « entreprise innovante » de la part d'OSEO, dans le cadre des FCPI.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

C. INTÉGRATION FISCALE

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT et WORKSTORE⁽²⁾, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant précisé que la société WORKSTORE a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2005 et la société DELTA PLUS SERVICES depuis le 1^{er} janvier 2011.

(1) Les chiffres présentés entre parenthèses, exemple : (0,5)M€, correspondent à des valeurs négatives.

(2) La société WORKSTORE SARL a opéré un changement de dénomination sociale à compter du 1^{er} janvier 2014 pour devenir DELTA PLUS TRADE. Elle a cependant gardé son ancienne dénomination pendant toute la durée de l'exercice 2013.



Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

D. EXAMEN DU BILAN

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2013 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'actif immobilisé d'un montant net de 90,2M€ a augmenté de 1,5M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence de l'acquisition de PRO SAFETY courant 2013.

Les disponibilités d'un montant net de 5,2M€ comprennent 1,3M€ de titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

L'endettement financier net s'élève à 47,8M€ à fin 2013, en augmentation de 0,2M€ par rapport à 2012, du fait notamment de l'endettement bancaire souscrit en 2013 dans le cadre de l'acquisition de PRO SAFETY.

Les dettes fournisseurs et dettes diverses s'élèvent à 1,6M€ à fin 2013.

Conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	Echu	> 30 jours	> 60 jours	> + 60 jours
31 décembre 2012	2.982,91€	252.968,98€	10.709,03€	27.750,00€
31 décembre 2013	132,70€	133.015,79€	14.1618,86€	27.750,00€

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

2 • PERSPECTIVES 2014

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

3 • EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

II • COMPTES CONSOLIDÉS – GROUPE DELTA PLUS

1 • ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise et distribue une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), à travers le monde. A l'origine, la distribution était essentiellement regroupée sur le continent Européen, mais elle se développe de plus en plus dans le reste du monde. Fort de 1.606 collaborateurs directs à fin 2013, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Asie (Chine, Inde, Ukraine, Turquie), aux Emirats Arabes Unis et en Amérique du Sud (Pérou, Argentine, Brésil)

A partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe,
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde,
- 18 sites de distribution en Europe,
- 8 sites de distribution Hors Europe
- 7 sites de production en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit, pendant 2 ans, une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque: DELTAPLUS®.

Ainsi, les marques PANOPLY®, VENITEX®, FROMENT® et TIGER STEEL® disparaissent pour laisser place à cette marque unique.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier:

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du groupe;
- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information ...);
- de l'enrichissement de l'offre produits;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

Depuis septembre 2013, les produits marqués DELTAPLUS® sont progressivement disponibles.

2 • PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurent dans l'**Annexe 1**.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2013, la société DELTA PLUS GROUP a poursuivi son objectif de diversification géographique dans des pays émergents stratégiques pour le Groupe à travers deux opérations majeures:

- La finalisation d'une opération de croissance externe avec le rachat de la société de droit brésilien PRO SAFETY. Positionnée comme l'un des leaders sur le marché des masques respiratoires au Brésil, PRO SAFETY représentait une cible stratégique dans le cadre du développement du Groupe DELTA PLUS. L'acquisition a été finalisée au premier semestre de l'année 2013.
- L'ouverture d'une filiale de distribution en Turquie (dénommée DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi), immatriculée en début d'année 2013 et basée à Istanbul. Son activité a démarré dans le courant du mois d'avril 2013.

Ces opérations confortent l'objectif du Groupe DELTA PLUS, qui, en dépit d'un contexte économique toujours difficile dans certains pays d'Europe, a pu enregistrer en 2013 une croissance de son Chiffre d'Affaires, soutenue par l'activité des filiales situées Hors d'Europe.

A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le **Chiffre d'Affaires consolidé** a augmenté de 3,3 % par rapport à l'exercice 2012, grâce notamment à l'intégration de PRO SAFETY dans le périmètre du groupe à compter du 1^{er} avril 2013.

La zone qui connaît la plus forte croissance en 2013 reste la zone qui regroupe les pays Hors Europe. La progression du Chiffre d'Affaires est de 15 % sur cette zone, grâce à l'effet périmètre lié à l'intégration de PRO SAFETY, mais aussi aux bonnes performances enregistrées en 2013 sur la plupart des pays de la zone Hors Europe.

La zone constituée par les pays d'Europe a connu une diminution de son Chiffre d'Affaires de 5 % en 2013 malgré une reprise de l'activité dans la plupart des pays. La France a vu son Chiffre d'Affaires reculer dans une plus forte mesure, impactée en 2013 par l'arrêt, courant 2012, du contrat de distribution Showa.

Enfin, on peut rappeler que le Chiffre d'Affaires 2013 des cinq grands marchés européens où le Groupe DELTA PLUS est présent, la France (20 %), l'Espagne (7 %), l'Italie (6 %), la Pologne (5 %) et le Royaume Uni (4 %), représente en tout 42 % des ventes du Groupe DELTA PLUS, contre 47 % en 2012.

La **marge opérationnelle** atteint 8,6 % du Chiffre d'Affaires contre 8,3 % en 2012 (retraitée des activités abandonnées). Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges.

Le **coût de l'endettement**, à 2,0M€, est stable par rapport à 2012, reflétant la relative stabilité de l'endettement net moyen au cours de l'exercice.

En conséquence, le **résultat net consolidé** croît de plus de 6 %, et s'élève à un montant de 7.055K€ au 31 décembre 2013, contre 6.662K€ au 31 décembre 2012.

Le **résultat net part du groupe** s'élève à 7.105K€ au 31 décembre 2013.



B. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Les actifs non courants d'un montant global de 53,2M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en légère augmentation de 3,5M€ par rapport à 2012, du fait notamment de l'écart d'acquisition constaté lors du rachat de PRO SAFETY.

Les mesures poursuivies en 2013 par DELTA PLUS GROUP concernant l'optimisation des niveaux de stocks ont conduit à une nouvelle amélioration du besoin en fonds de roulement.

Le montant des stocks s'élève à 42,0M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 contre 43,1M€ un an auparavant.

Les créances clients sont en légère baisse de (0,2)M€ malgré l'augmentation du Chiffre d'Affaires.

Les capitaux propres d'un montant global de 65,2M€ ont augmenté de 1,4M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2013; elle est atténuée par des effets de change défavorables.

C. PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2014, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2013.

III • APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 3.110.103,41€.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,20€ et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :2.207.612,40€

Le solde au compte « Report à Nouveau » : 902.491,01€

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 2.207.612,40€ (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2013 égal à 1.839.677)

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21%, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

IV • DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 21.664,00€.

V • APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un résultat net consolidé part du groupe de 7.105K€.

VI • RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2012	1,00€	40 %	NC
31/12/2011	1,00€	40 %	NC
31/12/2010	0,80€	40 %	NC

VII • IDENTITÉ DES TITULAIRES IDENTIFIÉS DE PARTICIPATIONS

Nombre total d'actions au 31 mars 2014: 1.839.677 - Dont 1.295.826 actions nominatives

Actions Nominatives						
Actionnaires	Nombre de Titres	Quotes-Parts actions	Droits de vote simple	Droits de vote double	Total Droits de vote	Quote-Parts droits de vote
JBP SAS	873 796	47,50 %	100 000	1 547 592	1 647 592	54,55 %
M. Ivo BOSCARDIN	242 448	13,18 %	-	484 896	484 896	16,05 %
Famille BENOIT	139 797	7,60 %	3 000	273 594	276 594	9,16 %
CEPAC Investissement Développement	17 698	0,96 %	-	35 396	35 396	1,17 %
M. Alexandre DESROCHES	11 000	0,60 %	11 000	-	11 000	0,36 %
CEPOVETT	6 742	0,37 %	-	13 484	13 484	0,45 %
Nominatifs - Autres	4 345	0,24 %	1 092	6 506	7 598	0,25 %
Total Actions Nominatives	1 295 826	70,44 %	115 092	2 361 468	2 476 560	82,00 %
Auto Détection	60 498	3,29 %	60 498	-	60 498	2,00 %
Public	483 353	26,27 %	483 353	-	483 353	16,00 %
TOTAL	1 839 677	100 %	658 943	2 361 468	3 020 411	100 %

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 0,64 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

VIII • PART DU CAPITAL DETENUE PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

IX • OPERATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art.223-36), nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération (acquisition, cession, souscription ou échange) réalisée sur les actions de la société et de toute transaction sur des instruments financiers qui leurs sont liés réalisées par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) au cours de l'exercice 2013, autre que le rachat le 11 février 2013 par la société JBP de la participation antérieurement détenue par NEM INVEST.

Date de l'opération	Type d'opération	Dirigeant concerné	Montant de l'opération
11/02/2013	Acquisition	JBP SAS	2 300 000,00€



X • OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées dans un rapport spécial joint au présent rapport.

XI • ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

XII • INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en **Annexe 2**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XIII • CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté dans l'**Annexe 6**: Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'attestation rendue par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société est reproduite à la suite de l'**Annexe 6**.

XIV • RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE

RISQUE DE CHANGE

La société DELTA PLUS GROUP réduit les risques de change pouvant être supportés par ses filiales, dus essentiellement aux variations de la parité euro/dollar, en couvrant la quasi-totalité des achats libellés en US dollars.

Le montant des couvertures à terme en dollars non échues au 31 décembre 2013 s'élevait à :

- 18.000K\$ pour DELTA PLUS SERVICES pour un taux moyen de 1,3427 euro/dollar.

Le terme des couvertures non échues à la clôture s'étale du 02 janvier 2014 au 24 juin 2014.

Il n'y a pas de couverture en cours pour WORKSTORE au 31/12/13.

XV • OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 14 juin 2013, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	183.967 actions
Prix d'achat global maximum :	6.438.845,00€
Prix d'achat unitaire maximum :	35,00€
Prix de vente unitaire minimum :	10,00€

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2013, la société DELTA PLUS GROUP n'a acheté aucune action propre en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat.

La société détenait, au 31 décembre 2013, 60.498 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2,00€, représentant 3,29 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 29,29€.

XVI • DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

XVII • ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 30.000€, identique à celui alloué lors de l'exercice 2013 et qui reste stable depuis 2010.

XVIII • AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCEDER A L'EMISSION D'OBLIGATIONS SIMPLES

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de dix millions d'euros (10.000.000€) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 13 juin 2015 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

XIX • AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 14 juin 2013.



Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Décision de maintenir la rédaction de l'article 32.3. des statuts par dérogation aux dispositions de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décidera, de maintenir l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives détenues par un actionnaire depuis plus de quatre ans malgré la modification des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de Commerce, tel que modifié par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.

XX • DÉCISION DE MAINTENIR LA RÉDACTION DE L'ARTICLE 32.3. DES STATUTS PAR DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2014-384 DU 29 MARS 2014

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décidera, de maintenir l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives détenues par un actionnaire depuis plus de quatre ans malgré la modification des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de Commerce, tel que modifié par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.

XXI • AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la société, d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution, soit 183.967 actions à ce jour.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.934€ par l'émission de 183.967 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2€ chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

Toute augmentation de capital serait réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur les réserves disponibles de la société.

La présente autorisation emporterait renonciation automatique des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, l'augmentation correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, de deux (2) ans, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période. A l'expiration de la période de deux (2) ans, les actions nouvelles définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, demeureraient incessibles et devraient être conservées par ces derniers durant une nouvelle période de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle serait informée, de l'utilisation de cette autorisation par le Conseil d'Administration.

En vertu des dispositions légales applicables, cette délégation de compétence serait consentie pour une période de trente-huit (38) mois à compter du 13 juin 2014.

XXII • AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET DE DÉTERMINER LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE CETTE OPÉRATION DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-177 ET L. 225-180 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, en vue de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat

d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 2€ chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat serait fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seraient consenties.

Le Conseil d'Administration informerait chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter du 13 juin 2014.

XXIII • DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

XXIV • AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES DANS LE CADRE DE PLACEMENTS PRIVÉS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite légale de vingt pour cent (20%) du capital de la Société par an.

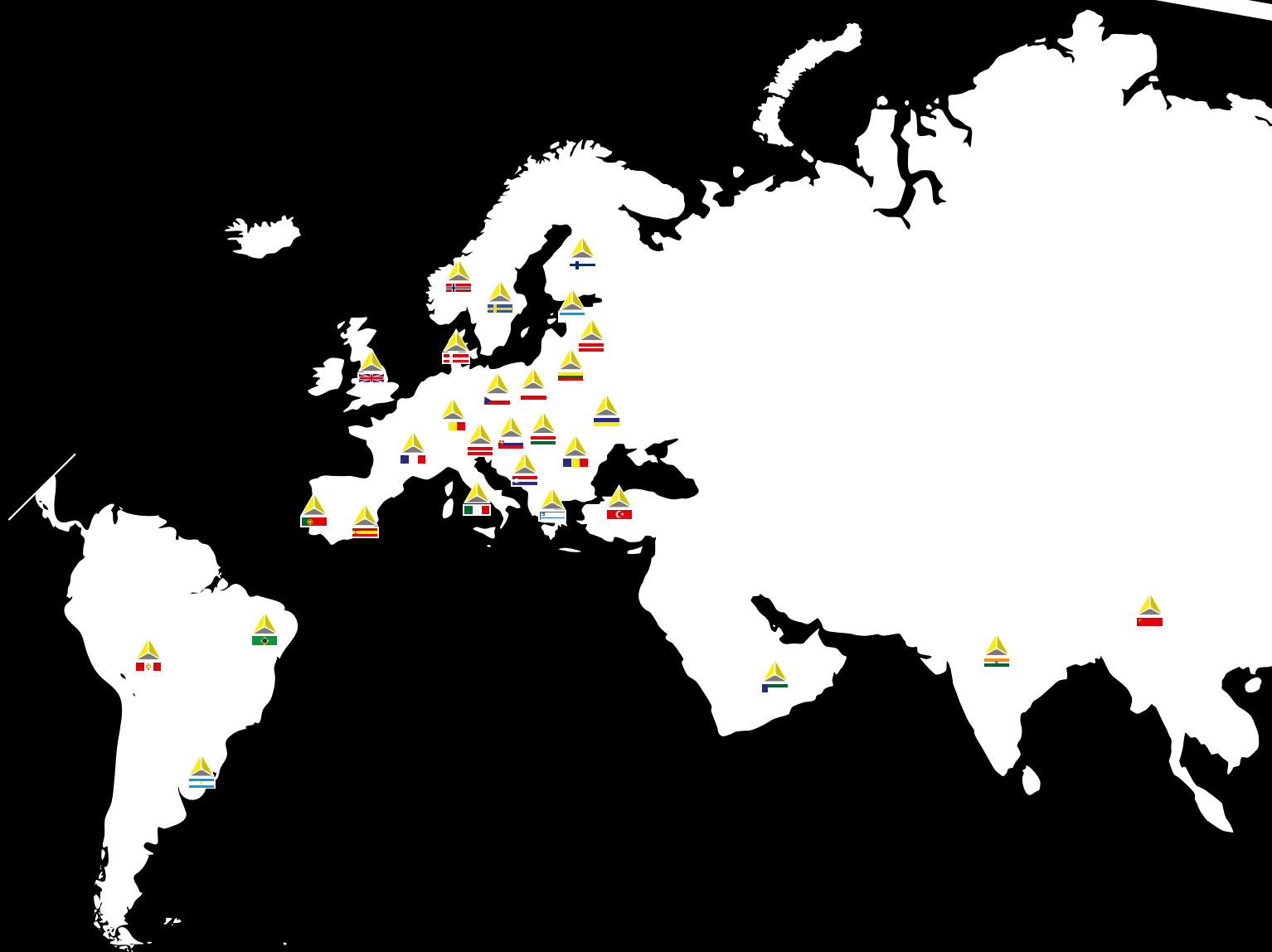
Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXV • CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Conseil d'Administration



Un réseau de distribution mondial
pour une proximité internationale

**ANNEXES AU
RAPPORT DE GESTION**



YOUR SAFETY AT WORK

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1** Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- **Annexe 2** Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L.225-102-1 du Code de Commerce).
- **Annexe 3** Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L.225-102-1 du Code de Commerce).
- **Annexe 4** Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.
- **Annexe 5** Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle.
- **Annexe 6** Responsabilité Sociale et Environnementale.

LISTE DES RAPPORTS

- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013.
- Montant global certifié exact par les Commissaires aux Comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-138 II du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-177 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-135 du Code de Commerce.

- Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société.

ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	% de détention (directe ou indirecte)	
	déc-13	déc-12
en intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100 %	-
DELTA PLUS CÉSKA REPUBLIKA S.r.o	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100 %	100 %
DELTA PLUS E SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket	80 %	-
DELTA PLUS POLSKA SP z.o.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP z.o.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LIMITED	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTAL SAFETY SHOES PVT LTD	100 %	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	75 %	75 %
DP PORTUGAL LDA	100 %	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & Solda Ltda	100 %	-
SEMALL PVT LTD	100 %	100 %
WORKSTORE SARL	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %

MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

- Sociétés entrées dans le périmètre :
 - DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket,
 - PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & Solda Ltda,
 - DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA.
- Sociétés sorties du périmètre : Néant.
- Variation du pourcentage d'intérêt : Néant.
- Fusion entre filiales consolidées : Néant.

FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10 %.

	Titres (K euros)	Raison
▪ DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable.



ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	Delta Plus Group SA	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
	Financière J5 SARL	Gérant
	Workstore SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	Delta Plus Ceska Republika S.P.O.	Gérant
	Delta Plus Croatia d.o.o.	Administrateur
	Delta Plus Hellas SARL	Co-gérant
	Delta Plus Magyarország K.ft	Gérant
	Delta Plus Polska sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Polska Serwis sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Romania SRL	Administrateur
	Delta Plus Slovensko s.r.o	Gérant
	Delta Plus Ukraïna	Administrateur
	Delta Plus Personel Giyim ve is güvenligi ekipmanları Sanayi ve ticaret limited sirketi	Co-Gérant
	Deweer Security SA	Administrateur délégué
	Delta Plus U.K Ltd	Directeur
	Financière Virginia Ltd	Directeur
	LH Safety Ltd	Directeur
	Delta Plus-E SAU	Gérant
	DP Portugal LDA	Gérant
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Delta Plus Perù SAC	Président
	Eslingar SA	Directeur
	Deltmall Safety Shoes Private Ltd	Administrateur
	Delta Plus India Private Ltd	Administrateur
	Semall Impex Private Ltd	Administrateur
	Allsafe FZE	Directeur Général
	Delta Plus Middle East FZE	Directeur Général
	Delta Plus China Co. Ltd	Directeur
	Wujiang Pingwang Private Industrial Trading Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Apt Enterprise Management Service Co.Ltd	Administrateur

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
JBP	Delta Plus Group SA	Administrateur
	Froment SAS	Présidente
	BPI SAS	Présidente
	Delta Plus SAS	Présidente
	Delta Plus Services SAS	Présidente
Ivo BOSCARDIN	Delta Plus Group SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	Delta Plus Sicurex SRL	Gérant
	Delta Plus Pérou	Administrateur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co Ltd	Administrateur
	Delta Plus China Co., Ltd	Directeur
	Deltmall Safety Shoes Private Ltd	Administrateur
	Delta Plus India Private Ltd	Administrateur
	Semall Impex Private Ltd	Administrateur
	LH Safety Ltd	Directeur
	Financière Virginia Ltd	Directeur
Bruno MATHIEU	Delta Plus Group SA	Administrateur
	Balmoral Capital Ltd	Administrateur
	Themis CP Ltd	Directeur
Pierre GRADENIGO	Delta Plus Group SA	Administrateur
	STIPA	Président
	HPG	Président
	Distribart SA	Administrateur
NEM INVEST (Administrateur jusqu'au 11.02.2013)	Delta Plus Group SA	Administrateur
	Technoflex	Membre du conseil de surveillance
	Solutions 30	Membre du conseil de surveillance
	Hiolles Industries	Membre du conseil de surveillance



ANNEXE 3 : TABLEAU DES REMUNERATIONS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATION ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL						
	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Nom et Fonction du dirigeant Mandataire Social	M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général		M. BOSCARDIN Ivo, Directeur General Délégué		M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué (à compter du 2 janvier 2013)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice	238.960,00 €	234 580,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €	176 005,00 €	—
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—	—	—	—	—
TOTAL	238.960,00 €	234.580,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	176.005,00 €	188.709,00 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL				
	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général				
Rémunération fixe ¹	197.460,00 €	197.460,00 €	194.580,00 €	194.580,00 €
Rémunération variable ²	83.000,00 €	41.500,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	280.460,00 €	238.960,00 €	234.580,00 €	234.580,00 €

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur				
Rémunération fixe ³	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur (à compter du 2 janvier 2013)				
Rémunération fixe	146.005,00 €	146.005,00 €	143.109,00 €	143.109,00 €
Rémunération variable ⁴	60.000,00 €	30.000,00 €	45.600,00 €	45.600,00 €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	206.005,00 €	176.005,00 €	188.709,00 €	188.709,00 €

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. MATHIEU, Administrateur				
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	6.000,00 €	6.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
Avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	6.000,00 €	6.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €

M. GRADENIGO, Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	6.000,00 €	6.000,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €
Avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	6.000,00 €	6.000,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €

M. Girardin, ⁵ Représentant Permanent de la société NEM INVEST, Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	3.000,00 €	3.000,00 €
Avantage en nature	aucun avantage		aucun avantage	
TOTAL	- €	- €	3.000,00 €	3.000,00 €

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe DELTA PLUS

Néant

Cumul contrat de travail et mandat social

Aucun des membres du Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP ne bénéficie d'un contrat de travail en plus de son mandat social.

Seul Monsieur Alexandre DESROCHES cumule un statut de Directeur Général Délégué et un contrat de travail.

L'émetteur n'a enregistré aucun engagement de retraite pour ses mandataires sociaux.

1 Une partie de la rémunération fixe (environ 30%) est payée via le Holding JBP.

2 & 4 N'est reportée ici que la moitié de la partie variable de la rémunération annuelle du dirigeant, versée au 31.12.2013. L'autre moitié de la rémunération variable sera versée en avril 2014 si les objectifs de performance, appréciés en fonction de l'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) 2013, sont atteints par chaque dirigeant.

3 La partie fixe de la rémunération est payée via la Filiale DELTA PLUS SICUREX.

5 Le mandant exercé par M. Eric Girardin, représentant permanent de la société NEM INVEST, Administrateur, a pris fin le 11 février 2013. Aucune rémunération n'a été versée en 2013.



ANNEXE 4 – TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

(et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.667.330	3.657.150
Nombre des actions ordinaires existantes	1.839.677	1.839.677	1.839.677	1.833.665	1.828.575
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxe	1.685.428	3.127.147	3.760.590	3.496.332	2.990.165
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.678.707	5.388.793	4.108.647	6.776.404	4.631.361
Impôts sur les bénéfices	(245.946)	(204.270)	(786.400)	(361.280)	(810.559)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.110.103	4.300.971	1.474.053	7.755.372	4.331.962
Résultat distribué	1.839.677	1.839.677	1.470.704	1.282.984	2.007.332
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,14	3,04	2,66	3,89	2,97
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,69	2,33	0,80	4,23	2,36
Dividende attribué à chaque action ordinaire	1,20	1,00	1,00	0,80	0,70
Dividende attribué à chaque action prioritaire	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	5	5	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	940.029	834.740	1.061.121	1.436.570	543.408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	296.496	233.783	408.708	388.917	145.247

ANNEXE 5: TEXTE DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 13 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209.

ASSEMBLÉE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Décision de maintenir la rédaction de l'article 32.3. des statuts par dérogation aux dispositions de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions et de déterminer les conditions et les modalités de cette opération dans le cadre des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de placements privés au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 3.110.103,41€.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 21.664,00€.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 7.055K€ dont un résultat net part du Groupe de 7.105K€.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,20€ par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 3.110.103,41€ de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 2.207.612,40€
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 902.491,01€

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 2.207.612,40€ (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2013 égal à 1.839.677).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21%, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'Abattement
31/12/2012	1,00€	40%	NC
31/12/2011	1,00€	40%	NC
31/12/2010	0,80€	40%	NC

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 30.000,00€ le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués de la Société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de dix millions d'euros (10.000.000€) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 13 juin 2015 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

HUITIÈME RÉOLUTION**(RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005 et des décisions AMF en date du 22 mars 2005 et ceci, dans les conditions suivantes:

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises: 10% des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises: 183.967 actions
- Prix d'achat global maximum: 12.877.690,00€
- Prix d'achat unitaire maximum: 70,00€
- Prix de vente unitaire minimum: 20,00€

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à:

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de:

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- mettre en œuvre le(s) dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

NEUVIÈME RÉOLUTION**(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, suite à la modification des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de Commerce, tel que modifié par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, de maintenir l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives détenues par un actionnaire depuis au moins quatre ans, et décide en conséquence que la rédaction de l'article 32.3. des statuts de la société DELTA PLUS GROUP demeurera inchangée et comme suit:

« ARTICLE 32 : BUREAU - FEUILLE DE PRESENCE - VOIX - VOTE - PROCES-VERBAUX
[...]

3. VOTE

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation de l'assemblée, et dans les conditions prévues par la loi. »

DIXIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

ONZIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide d'autoriser, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales, dont il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura définis, des actions existantes ou à émettre de la société.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, soit 183.967 actions à ce jour.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à deux (2) ans, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

A l'expiration de cette période de deux (2) ans, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devraient être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation le cas échéant, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935€ par l'émission de 183.967 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2€ chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

L'augmentation de capital, si elle est décidée, sera réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet.

La présente autorisation par l'Assemblée Générale comporte renonciation expresse des actionnaires, en faveur des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, à la partie des réserves qui sera utilisée pour l'émission des actions nouvelles et à leur droit préférentiel de souscription pour les actions qui seront émises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'Administration, des attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de l'autorisation consentie. Ce rapport devra également contenir toutes les mentions visées à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substitue aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2011.

Dans le cadre et sous les limites de l'autorisation consentie, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser l'attribution gratuite d'actions, et notamment pour :

- fixer les conditions, objectifs et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles,
- déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre;
- décider du nombre d'actions à émettre ou à racheter;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement attribuées gratuitement aux personnes qu'il aura désignées;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre notamment des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la société DELTA PLUS GROUP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 2€ chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Les options d'achat consenties en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 10 % du capital social de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties.

Sous réserve des cas d'ajustement obligatoires lors de la réalisation de certaines opérations visées par la loi, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne des cours des actions de la société aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Ces prix ne pourront être modifiés sauf si la société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de Commerce, le Conseil procédera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, soit :

- Arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux;
- Fixer les modalités et conditions d'exercice des options et notamment fixer :
 - les dates auxquelles seront consenties les options dans les conditions et limites légales;
 - la durée de la validité des options étant précisé que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix (10) ans;
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options;
 - les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder deux (2) ans à compter de la levée de l'option;
 - le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession des actions obtenues par l'exercice des options.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation qui est consentie pour une période maximale de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substitue à celle octroyée le 20 juin 2011.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 56.897 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les statuts, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20%) du capital de la Société par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

Sous réserve du respect de la limite de 20% fixée ci-dessus, le montant nominal maximum de la (ou des) augmentation(s) de capital immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à sept cent trente-cinq mille huit cent soixante-dix euros d'euros (735.870€).

Pour l'application du plafond, ne seront pas pris en compte, le cas échéant, les ajustements sur le capital ou les conditions d'accès au capital à réaliser pour préserver, conformément au Code de Commerce, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance et être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, à intérêt fixe ou variable, le Conseil ayant toutes latitudes pour en fixer les conditions. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder deux euros (2€).

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit d'investisseurs qualifiés définis par les articles L. 411-2-II et D. 411-1 du Code Monétaire et Financier ou entrant dans la composition d'un cercle restreint d'investisseurs au sens des articles L. 411-2-II et D. 411-4 du Code précité, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de Commerce.

4. Reconnaît qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. Décide que le prix de souscription des actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 et R. 225-119 du Code de Commerce, et sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission.

Plus généralement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires et de la présente délégation, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et, lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non, leur rémunération ainsi que leurs modalités de remboursement.

Notamment, il fixera les périodes de souscription, le prix de souscription des valeurs mobilières, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital. Il pourra décider que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourra intervenir soit par offre de souscription d'actions nouvelles, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes.

6. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour :

- Passer toute convention en vue d'assurer la bonne fin de toute émission ;
- Prendre toutes mesures afin d'assurer la cotation et le service financier des instruments émis ;
- Constater la réalisation de l'émission et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Imputer, sur sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déterminer les modalités d'ajustement des conditions d'accès au capital des valeurs mobilières y donnant accès à terme, y compris des bons, et en suspendre l'accès dans les conditions légales et réglementaires ;
- Décider librement, le cas échéant, du sort des rompus ;
- Prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission ;
- Déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- Procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;
- Assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux termes du contrat d'émission.

7. La présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

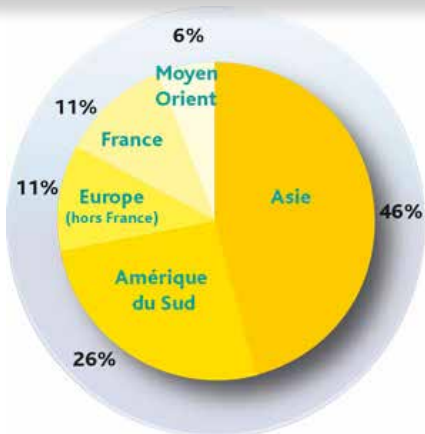
ANNEXE 6 : RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, par la présente annexe, nous vous rendons compte des informations relatives à la manière dont DELTA PLUS GROUP prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

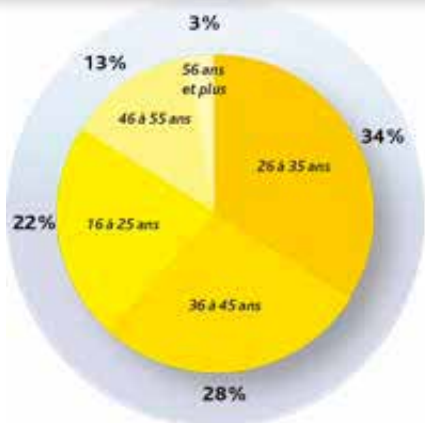
I • INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

1. L'EMPLOI

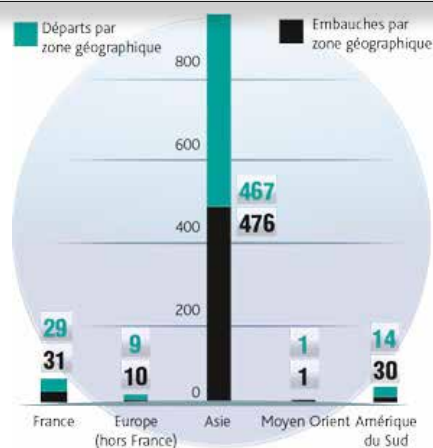
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHES D'ÂGE



RECRUTEMENTS ET DÉPARTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



A. LES EFFECTIFS ET LA RÉPARTITION DES SALARIÉS

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.606 personnes à fin 2013.

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS comptent des effectifs allant de 1 personne, pour la plus petite, à 537 personnes, pour la plus importante.

Au niveau de la répartition géographique des effectifs du Groupe DELTA PLUS, on constate que l'Europe rassemble moins d'un quart des effectifs alors que près de la moitié est mobilisée dans nos filiales situées en Asie. Le Moyen Orient et l'Amérique du Sud rassemblent plus d'un quart de nos effectifs.

Plus précisément, ces effectifs sont fortement concentrés dans six pays parmi les vingt-deux pays dans lesquels le Groupe DELTA PLUS a implanté des filiales, à savoir la France (pays historique du Groupe DELTA PLUS), le Brésil, l'Argentine, les Emirats Arabes Unis, l'Inde et la Chine.

Cette année, nous avons intégré⁽¹⁾ dans l'analyse de notre Responsabilité Sociale et Environnementale deux filiales nouvellement intégrées au Groupe DELTA PLUS: une filiale de production PRO SAFETY (au Brésil) et une filiale de distribution DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd S irket, (en Turquie, ci-après DELTA PLUS TURQUIE).

Lors de la réalisation d'opérations de croissance externes, nous sommes particulièrement attachés à concilier des conditions de travail comparables à celles dont bénéficient les salariés du Groupe DELTA PLUS et le respect des règles du droit du travail localement en vigueur.

B. RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ÂGE

Concernant la répartition des salariés par âge au niveau du Groupe, on constate que plus de la moitié des effectifs sont âgés de moins de 35 ans. Les tranches d'âges regroupant le plus grand nombre de salariés sont les 26 - 35 ans et les 36 - 45 ans qui représentent à elles seules 62 % des effectifs. Environ 3 % des effectifs seulement sont âgés de plus de 56 ans.

C. LES EMBauchES ET LICENCIEMENTS

Concernant les recrutements et les départs sur l'année 2013, on peut retenir au niveau global du Groupe DELTA PLUS qu'il y a eu des embauches, ce qui implique une augmentation de l'effectif (tant à périmètre constant qu'en prenant en compte les filiales nouvellement intégrées suite à la réalisation d'opérations croissance par rachat et création).

On constate en effet une augmentation d'effectifs dans les filiales basées en France, Italie, Ukraine, Pologne, Inde, Pérou et Argentine. On peut également noter qu'il y a eu peu de mouvement d'effectif dans les autres filiales, les départs ont tous occasionnés des réembauches.

On compte sur l'année 2013, à périmètre constant, 548 recrutements pour 520 départs.

(1) Sauf lorsque cela est précisé

L'effectif global du Groupe DELTA PLUS a donc augmenté :

- de 2 % à périmètre constant par rapport à 2012 ;
- de presque 20 % avec l'intégration des nouvelles filiales brésiliennes et turque.

Il ressort de cette information que les embauches ont été supérieures au nombre de départs. L'effectif du Groupe DELTA PLUS a augmenté.

Notre politique de recrutement est basée sur la priorité donnée à l'embauche de collaborateurs de nationalité locale, le droit du travail local est respecté scrupuleusement.

Les départs en 2013 sont principalement liés à des départs de collaborateurs ou à des reconfigurations d'organisation au sein des filiales, à l'exception de la Chine qui connaît un « turnover » plus important du fait notamment d'un marché de l'emploi en fort développement. Il faut également noter le fort impact du nouvel an chinois, qui correspond à une période à laquelle les salariés démissionnent de leur emploi pour ne revenir qu'après la période de fête. En 2013, plus de 86 % des effectifs ont repris le travail après cette période de fête.

D. LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

L'ensemble des sociétés du Groupe DELTA PLUS respecte (le cas échéant) les dispositions localement applicables sur le salaire minimum légal.

L'évolution des rémunérations des salariés est principalement liée à leurs performances et à leur ancienneté. Les résultats de chaque salarié sont mesurés annuellement par rapport aux objectifs fixés par leur manager dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation entre le salarié et son manager.

Les augmentations de salaires consenties au titre de l'exercice 2013 sont en moyenne de 1,5 % pour les effectifs français et de 1,6 % pour les effectifs en Europe.

Les augmentations dans les autres zones géographiques sont corrélées à l'évolution des taux d'inflation, souvent significatifs. Les pourcentages d'augmentation dans ces zones sont par conséquent peu comparables avec ceux appliqués en Europe.

En France, en application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail français, l'accord de participation sur les bénéfices se poursuit. Il n'existe pas de mécanisme équivalent mis en place dans les filiales implantées hors France, la législation applicable ne l'imposant pas.

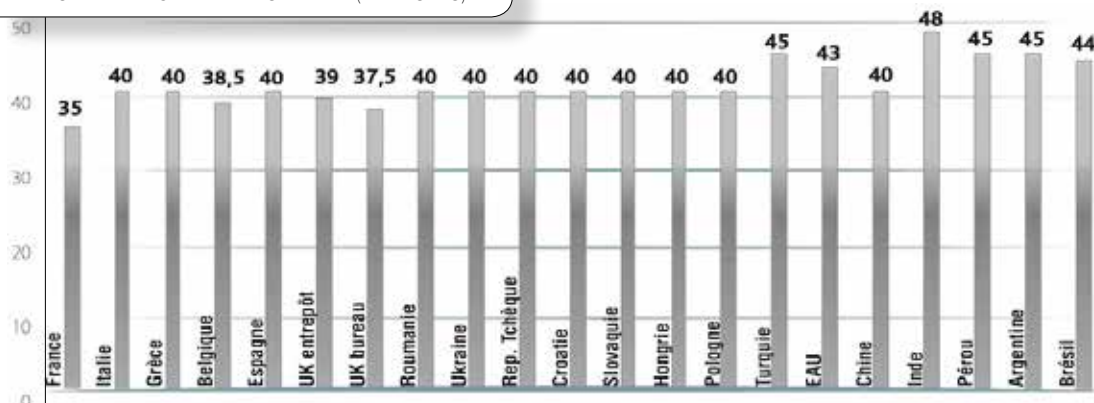
2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A. DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS se soumet et applique la réglementation localement applicable en matière de durée hebdomadaire du travail. Cette durée de temps de travail varie de 35 heures en France, jusqu'à 48 heures dans nos usines indiennes.

Pour les filiales du périmètre France, en vertu des accords relatifs aux « 35 heures » (*mis en place depuis 2000*), les membres du personnel bénéficient soit de récupérations de temps de travail (RTT), soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel reste très minoritaire (il s'agit principalement des cas de congés parentaux d'éducation).

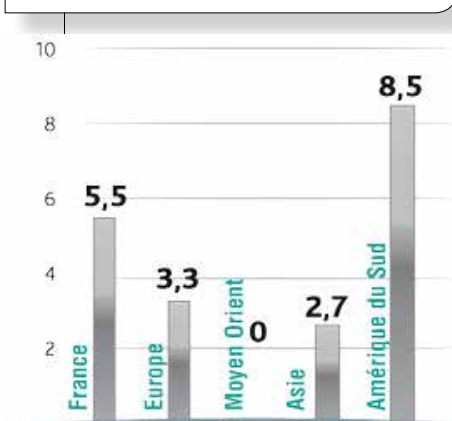
DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL (EN HEURES)



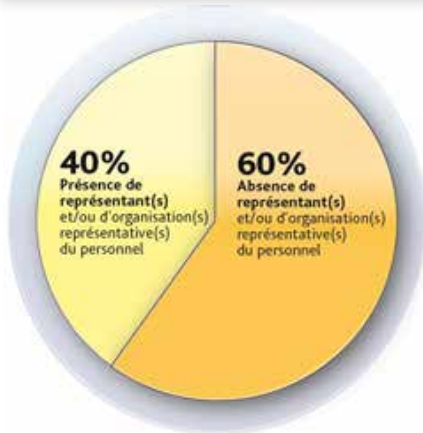
B. TRAVAIL DE NUIT

Au niveau du Groupe DELTA PLUS, la durée hebdomadaire du travail est en moyenne plus importante pour les activités de production et de plateformes logistiques que ce qu'elle l'est pour les activités administratives (filiales de distribution). La plupart de nos usines de fabrication et de nos plateformes logistiques ont adopté des horaires de nuit (à l'exception de notre filiale de production espagnole et de notre plateforme logistique polonaise). Les équipes fonctionnent selon le cas sur des roulements de trois fois huit heures (France, Brésil, Argentine) ou sur des roulements de deux fois douze heures (E.A.U. et Chine), en fonction du droit du travail et us et coutumes localement applicables.

MOYENNE DU TAUX D'ABSENTÉISME 2013 (EN %)



ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL AU NIVEAU DU GROUPE



C. ABSENTÉISME⁽²⁾

Le taux d'absentéisme au niveau des sociétés françaises est égal à 5,5%, il est au-dessus de l'objectif fixé à 4%. Il est principalement lié à de longs arrêts maladie et à de nombreux congés maternité/paternité enregistrés sur l'année 2013.

Le taux d'absentéisme moyen au niveau Groupe DELTA PLUS est égal à 3,01%. Si l'on considère les filiales, au cas par cas, le taux d'absentéisme varie entre 0% et 16%.

Dans la plupart des cas, les filiales connaissant de forts taux d'absentéisme sont les filiales dans lesquelles les effectifs sont peu nombreux (de fait l'absence d'un membre de l'effectif impacte fortement le taux) et les filiales de production qui peuvent pour certaines compter des accidents de travail.

3. RELATIONS SOCIALES

A. ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

En France, les instances représentatives du personnel ont été élues dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale regroupant quatre filiales. Le budget accordé à la délégation unique du personnel a été actualisé et renouvelé au profit de son fonctionnement et des œuvres sociales.

Les réunions avec les instances représentatives du personnel (délégation unique du personnel et CHSCT) sont tenues régulièrement conformément aux dispositions légales.

Plus généralement, au niveau du Groupe DELTA PLUS, l'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable, ...).

Il en ressort que 40% des filiales (regroupant 77,6% de l'effectif total du Groupe DELTA PLUS) disposent de représentants ou d'organisations représentatives du personnel en charge du dialogue social avec les organes de direction de chaque filiale. Pour les 60% des filiales (représentant 22,4% de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ne disposant pas de représentants ou d'organisations représentatives du personnel, le dialogue social est organisé soit individuellement par le biais d'entretiens individuels avec les salariés, soit collectivement par l'organisation de rencontres entre les organes de direction des filiales et leurs salariés.

B. BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

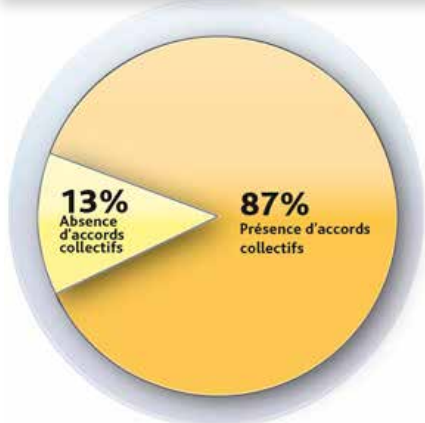
En France, différents accords collectifs ont été conclus au cours de l'année 2013.

Un accord sur le déblocage anticipé de la participation a été conclu avec les membres de la délégation unique du personnel le 23 septembre 2013 sur le périmètre de l'UES. Accord conclu à durée déterminée du 17 septembre 2013 au 31 décembre 2013.

Un accord relatif au versement d'une prime sur les dividendes a été conclu le 21 juin 2013 avec le délégué syndical CFTC. Nous avons également effectué la négociation annuelle obligatoire qui a abouti à la conclusion d'un accord le 27 novembre 2013 avec le délégué syndical CFTC.

Plus globalement, concernant le bilan des accords collectifs au niveau du Groupe DELTA PLUS, on constate que 86,7% des filiales (représentant 95,2% de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ont conclu des accords collectifs en leur sein; seules 13,3% des filiales (représentant 4,8% de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) n'ont conclu aucun accord collectif.

⁽²⁾ Il est précisé que les sociétés WORKSTORE et PROSAFETY ne font pas partie du panel. Du fait de la cession de l'activité, pour l'une, et de l'acquisition de l'activité, pour l'autre, durant l'exercice 2013, les informations recueillies n'étaient pas suffisamment fiables et pertinentes.

CONCLUSION D'ACCORDS COLLECTIFS
AU NIVEAU DU GROUPE

Les thèmes le plus souvent abordés par ces accords collectifs sont la durée du temps de travail, les conditions de travail et la pénibilité du travail, la rémunération, l'égalité professionnelle et, pour un nombre résiduel de filiales, l'épargne salariale. Cependant, au niveau de chaque filiale (parmi les filiales représentant 86,7% des filiales ayant conclu des accords collectifs) les accords collectifs conclus ne recoupent pas forcément tous ces thèmes. Certaines filiales n'ont conclu des accords collectifs que sur la rémunération et le temps de travail.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

A. CONDITIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS.

En France, le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La totalité de nos locaux, en France comme à l'étranger, comporte des instructions de sécurité, des systèmes d'extincteurs et des issues de secours ainsi que des plans d'évacuation qui sont communiqués aux salariés et affichés dans chaque filiale. Nos usines et nos plateformes logistiques comportent également obligatoirement des instructions de sécurité pour l'utilisation des machines et engins dangereux. Compte tenu de notre activité, nous veillons à ce que l'ensemble des salariés de nos usines et entrepôts soient équipés en E.P.I.

B. BILAN DES ACCORDS SIGNÉS

Les accords sur la pénibilité du travail qui peuvent être conclus au sein du Groupe DELTA PLUS le sont localement en considération des dispositifs légaux applicables. En France, aucun accord sur la pénibilité n'a été conclu, nos filiales ne remplissant pas les critères conditionnant la mise en application des dispositions légales.

C. ACCIDENTS DE TRAVAIL

Au cours de l'année 2013, trente-sept accidents de travail ont été recensés dans l'ensemble des filiales⁽³⁾ du Groupe DELTA PLUS, trente-quatre de ces accidents de travail sont survenus au sein de nos usines.

On dénombre trente-deux accidents de travail intervenus dans les seules usines de production basées en Chine et en Argentine. Seuls ces trente-deux accidents de travail ont entraîné un arrêt de travail de la personne accidentée, mais le nombre d'heures manquées suite à l'accident reste faible. Pour la Chine, le taux de gravité des accidents est de 0,03 et pour l'Argentine il est de 1,17. Le taux de gravité est nul concernant les accidents intervenus dans les autres filiales.

D. QUALITÉ DE VIE DES EMPLOYÉS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont automatiquement équipées des infrastructures minimales qui doivent être présente sur le lieu de travail, à savoir l'accès à l'eau potable et à des toilettes, sont équipées pour la plupart des infrastructures suivantes :

INFRASTRUCTURES PRÉSENTES SUR LES SITES DU GROUPE DELTA PLUS



Seul un faible pourcentage de filiales dispose d'un restaurant d'entreprise, la quasi-totalité d'entre elles disposent en revanche d'un lieu destiné à la prise des repas. On peut également noter qu'il y a un pourcentage plus élevé de filiales disposant de l'air conditionné dans leurs locaux que de filiales disposant du chauffage. Cela s'explique par l'implantation géographique de certaines filiales dans des zones où le climat est chaud, les locaux ne nécessitant donc pas de moyen de chauffage mais seulement de l'air conditionné.

(3) Il est précisé que la filiale PROSAFETY ne fait pas partie du panel du fait de son acquisition courant 2013 ; les informations recueillies ne permettaient pas une exploitation de données fiables et pertinentes.

5. FORMATION

A. LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Les formations proposées aux salariés du Groupe DELTA PLUS sont diverses.

Toutes nos filiales dispensent, à leurs nouveaux arrivants, une formation d'intégration adaptée comportant une présentation du Groupe DELTA PLUS, de la filiale à laquelle ils sont rattachés et des produits. En complément, au cas par cas et en fonction des besoins du poste sur lequel le nouvel arrivant est affecté, une formation complémentaire abordant différentes thématiques (règles de sécurité, formation produit, formation commerciale,...) est dispensée. Des formations de sécurité (incendie, risques,...) sont également effectuées.

Au sein de nos sociétés françaises, la mise en place de formations en anglais sous forme de cours collectifs - accessibles à la demande des salariés et managers suite à l'entretien individuel annuel de chaque salarié - permet d'accompagner les salariés français dans l'évolution internationale du Groupe DELTA PLUS.

B. LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'entreprise, au cours de l'exercice 2013, est de 1.285 (toutes formations confondues : intégration, formation produit, formation sécurité).

Le nombre total d'heures de formation dispensées au niveau du Groupe DELTA PLUS avoisine les 6.670 heures.

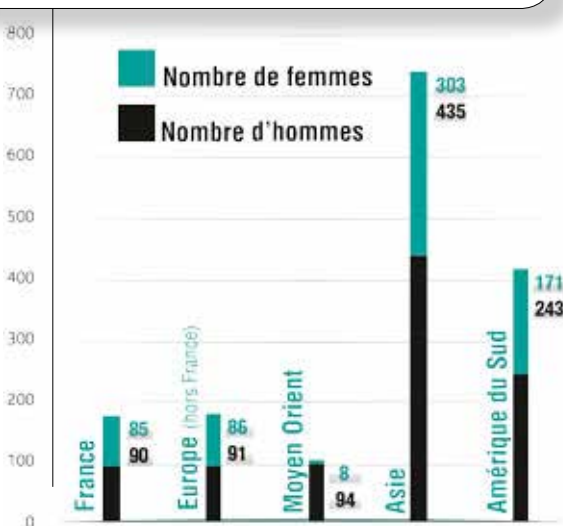
Les formations sont pour la plupart effectuées en interne, mais il est fréquent que les formations relatives à la sécurité soient accomplies par des intervenants extérieurs spécialisés.

Au niveau des structures françaises, le nombre d'heures de formation effectuées s'élève à 1.881 heures pour 111 stagiaires.

6. EGALITÉ DE TRAITEMENT

A. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

RÉPARTITION HOMMES / FEMMES DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Nous vous rappelons qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été conclu au cours de l'année 2012 au sein de nos filiales françaises. Son exécution se poursuit.

Le taux de féminisation au niveau du Groupe DELTA PLUS atteint 40,7%, il n'est cependant que de 1,4% dans les filiales basées en Inde et 4,5% dans la filiale de productions basée E.A.U.

L'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux y dérogeant.

Dans les faits, certains types de postes restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes au sein de nos entrepôts et de nos usines pour lesquels une manipulation de poids de plus de 20 kilos et des interventions sur des machines ou engins dangereux sont quotidiennes.

B. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En France, la loi du 10 juillet 1987 oblige les entreprises de 20 salariés ou plus, à employer des personnes handicapées, dans une proportion de 6% de leur effectif salarié. Les employeurs peuvent remplir leur obligation d'emploi de plusieurs façons: l'emploi direct, la sous-traitance ou la prestation de services avec le milieu protégé. Au sein de nos filiales françaises, nous accueillons 5 salariés déclarés travailleurs handicapés et avons recours à un CAT (Centre d'Aide par le Travail) tout au long de l'année pour procéder au conditionnement de certains produits. Par ailleurs, nous sommes en contact et sollicitons les organismes d'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi pour diffuser nos offres d'emploi en cours.

Plus globalement, un certain nombre de filiales hors France emploient également des personnes handicapées ou ont recours à des organismes intervenant pour l'intégration de personnes handicapées en entreprise (équivalent des CAT français).

Ainsi, on constate que 23,3 % des filiales (qui emploient 45,2 % de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ont intégré au sein de leurs équipes des employés handicapés et 43,3 % des filiales (qui emploient 59,7 % de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ont eu recours à des organismes d'insertion comparables aux CAT français.

C. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sur l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, 63 % d'entre elles déclarent avoir formalisé une politique de non-discrimination applicable à leur niveau, notamment en matière d'égalité hommes/femmes, de rémunération, de durée de temps de travail mais également envers les candidats à l'embauche pour les postes à pourvoir en leur sein. Ces filiales emploient 70,4 % des effectifs du Groupe. Enfin, du fait de l'intégration de nouvelles filiales en 2013⁽⁴⁾ (employant près de 15 % des effectifs du Groupe DELTA PLUS), celles-ci n'ont pas encore formalisé leur politique dans ce domaine.

On peut préciser que sur le périmètre France, les salariés des sociétés membres de l'UES bénéficient d'un accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes, conclu en 2012, il se poursuit jusqu'en 2015. Le principe « à poste égal, salaire égal » est ainsi appliqué aux hommes et femmes travaillant au sein des filiales membres de l'UES.

II. INFORMATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Afin de limiter les échanges papier avec nos filiales, nous avons mis en place plusieurs moyens qui permettent la transmission des données par voies électroniques :

- Un serveur « File Transfer Protocol » a été mis en place pour l'envoi de dossiers volumineux ;
- Un système INTRANET permet la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS. Ce système mis en place depuis 2009 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe DELTA PLUS ;
- Les équipes des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont sensibilisées à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs.
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable grâce à l'emploi de matériaux organiques électroluminescents et d'énergies propres. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier.
- Un site internet de transmission de fichiers lourds est utilisé pour envoyer des photos à nos clients dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO₂ liées à leur transport.

En ce qui concerne les filiales de production, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

On peut également noter sur l'ensemble de nos filiales que :

- Neuf d'entre elles ont nommé une personne chargée de la protection de l'environnement ;
- Dix d'entre elles ont adopté une véritable politique de protection de l'environnement ;
- Quatorze d'entre elles mènent des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, mailings...) auprès de leurs salariés.

Nous vous précisons enfin que le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

(4) Il s'agit de la société PRO SAFETY, société de production basée au Brésil, et la société DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket, société de distribution basée en Turquie.

2. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

A. MESURES PRISES CONCERNANT LES REJETS DANS L'AIR, DANS L'EAU ET LES SOLS

Sur les vingt sites d'exploitation que compte le Groupe DELTA PLUS seuls sept sites abritent des activités de production, il n'y a donc que 35 % des sites du Groupe DELTA PLUS qui sont dédiés à la fabrication. Ces activités correspondent principalement à de l'assemblage de matières premières, peu de transformations y sont effectuées. Nous veillons activement à ce que notre impact sur l'environnement soit faible, limité et maîtrisé. Nos usines n'émettent aucun rejet direct dans les eaux ni dans les sols.

Dans les autres sites du Groupe DELTA PLUS (65 % restants), nos filiales n'exercent qu'une activité de distribution de produits. Aucun rejet direct dans l'eau ou les sols n'est occasionné directement par leur activité.

Globalement, pour l'ensemble de nos sites, concernant les rejets dans l'air résultant de notre activité, nous faisons tout notre possible pour limiter et à tout le moins pour optimiser les transports maritimes et terrestres de nos marchandises, que ce soit entre nos différents sites (de production et de distribution) ou avec nos clients. Nous avons mis en place depuis plus de 20 ans des modes de livraison des clients par containers complets.

TRANSPORT		
Nombre de km parcourus	En 2012	En 2013
	44.000.000 km	48.000.000 km
	Évolution : 9 %	
Part des transports maritimes et routiers (en %)		
	En 2012	En 2013
	Bateau : 89 %	Bateau : 92 %
	Route : 11 %	Route : 8 %

On peut souligner que la plateforme logistique située à APT est une Installation Classée Pour l'Environnement au sens du droit français de l'environnement, autorisée par un arrêté préfectoral basé sur une étude d'impact environnemental.

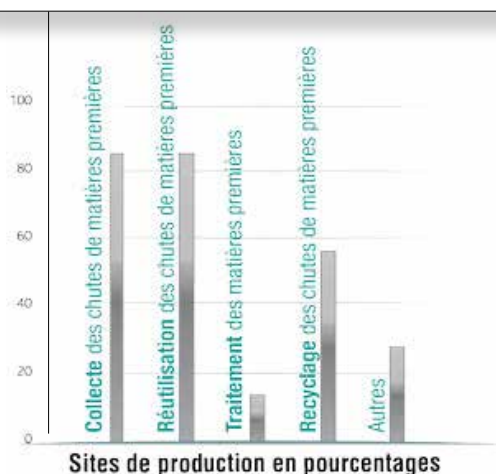
Cet arrêté impose des mesures de prévention dans la conception et l'exploitation de notre entrepôt notamment avec la mise en œuvre d'un Plan Opérationnel d'Intervention à déclencher en cas de sinistre majeur. Les risques majeurs identifiés sont les risques d'incendie de l'entrepôt (soumis à la réglementation des entrepôts de plus 50 000 m³ de matières inflammables) et l'explosion du local de charge des chariots électriques où les batteries peuvent dégager de l'hydrogène hautement explosif à forte concentration. Les risques annexes identifiés sont le risque de pollution des sols et rivières par les eaux polluées suite à incendie/explosion et le risque de pollution des eaux par les hydrocarbures des parkings. Afin de lutter contre les inondations notre installation dispose également d'un bassin de rétention des eaux de pluie.

Comme toute installation classée, notre entrepôt est de plus soumis aux contrôles réguliers de la D.R.E.A.L. qui est en charge du contrôle des installations classées et a un pouvoir de police en la matière.

Nous effectuons trois fois par an des visites de contrôle de la plateforme en interne pour vérifier la sécurité du site par rapport à cet arrêté et faisons faire les maintenances et réparations définies par la réglementation ICPE et celle du travail.

B. MESURE DE PRÉVENTION, RECYCLAGE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS PROVENANT DE MATIÈRES PREMIÈRES



Parmi les mesures relatives à la gestion des déchets, les différentes usines de fabrication du Groupe DELTA PLUS, regroupées sur 7 sites de production, procèdent quasiment toutes à la réutilisation des déchets issus des matières premières, certaines d'entre elles mettent également en œuvre des politiques de collecte, de traitement, de recyclage voire de réduction des déchets. L'ensemble des salariés est sensibilisé à la limitation de la production de déchets.

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production, la principale matière première utilisée reste le papier. Les salariés sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et au recyclage qui devient automatique.

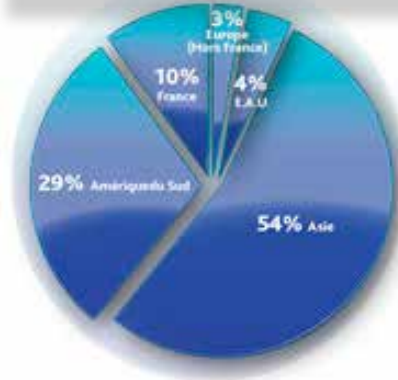
C. LA PRISE EN COMPTE DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS ne peut être considérée comme ayant un impact négatif significatif sur l'environnement par l'émission de pollution des sols et/ou des sous-sols, ou par l'émission de pollution sonore.

3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

A. CONSOMMATION D'EAU

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN%)



Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS n'est située dans une zone impactée par des restrictions en eau. Toutes assurent à leurs salariés un accès permanent à l'eau potable.

La consommation totale en eau des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 33.778 m³, elle est répartie comme indiqué dans le graphique :

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de collecter l'eau de pluie, qui est réutilisée à certaines fins (entretien des espaces verts notamment), pour réduire leurs consommations d'eau.

B. CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les consommations de matières premières au sein de nos différentes filiales de production sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

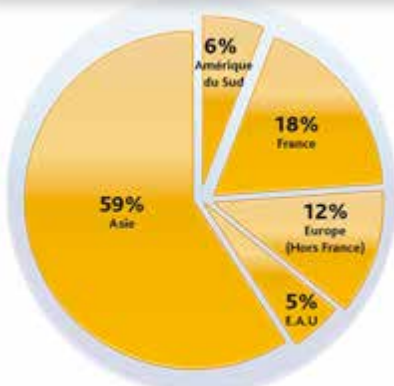
FILIALE DE PRODUCTION	MATIERE PREMIERE N°1	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)	MATIERE PREMIERE N° 2	CONSOMMATION ANNUELLE ((EN TONNES, SAUF PRECISION)
Chine	polyuréthane	400	polypropylène	300
Inde	cuir	40.686 m ²	polyuréthane	592
Argentine	polyester	300	métallique	275
E.A.U.	polyester (sangles)	5.800.000 m	plastique	73,9
Brésil	polyester	123	tissu non tissé de fusion soufflage	47
Espagne	charbon	65 m ³	plastique	60 m ³
France	aluminium	2	inox	0,9

Cette consommation est proportionnelle à la capacité de production des usines. Toutes nos usines limitent les gaspillages de matières premières en réutilisant toutes les chutes de matières premières qui peuvent être réutilisées. Elles recyclent également les déchets issus des matières premières.

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production la principale matière première utilisée reste le papier, il est recyclé.

C. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN%)



Les consommations en électricité des différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS varient de façon importante en fonction de l'activité exercée par chaque société. Les sites où la consommation est la plus importante sont les usines de production basées en Asie et le siège social du Groupe DELTA PLUS auquel est rattachée l'activité informatique (serveurs & maintenance).

La consommation totale en électricité des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 6.431.171 kWh, elle est répartie comme indiqué dans le graphique :

Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de réduire leurs consommations d'électricité notamment la mise en place de systèmes de programmation électriques (chauffage, éclairage,...), de détecteurs de présence, d'équipements à faible consommation d'énergie (ordinateurs, copieurs,...) ou de thermostats.



4. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En France, les locaux construits pour abriter le siège social de la société mère et les filiales françaises du Groupe DELTA PLUS s'inscrivent dans une démarche bioclimatique. Le site d'APT est parfaitement intégré au milieu naturel dans lequel il a été implanté. L'exposition des locaux favorise leur performance énergétique, ils sont de fait moins énergivores.

Une centrale de production d'électricité photovoltaïque est également implantée sur le site d'APT. En fonction depuis décembre 2009, elle est constituée de 500 m² de panneaux solaires et produit environ 40 000 KWh/an.

De même, les toits des dortoirs (mis à la disposition de nos salariés chinois) construits et aménagés aux abords de notre usine chinoise comportent des panneaux photovoltaïques. Ils alimentent en électricité les chauffe-eau des dortoirs.

5. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le souci du respect de l'environnement, nos imprimeurs partenaires sont sélectionnés parmi ceux qui utilisent du papier P.E.F.C. (Pan European Forest Certification) qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées, ...).

Ils garantissent également l'usage de bonnes pratiques en terme de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore, ...).

III • LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP

1. RELATION AVEC LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

En France, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I., préside la Commission Générale E.P.I. et il est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique « santé et sécurité au travail » de l'AFNOR. Il participe également, en cas de besoin, aux comités techniques CEN relatifs aux E.P.I.

Par son adhésion au SYNAMAP, le Groupe DELTA PLUS participe à :

- La promotion de la prévention et de la protection de l'homme au travail ;
- La valorisation de la protection individuelle et de la protection collective ;
- Au développement des partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection ;
- Au renforcement des liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens ;
- A une rationalisation du processus d'élaboration des normes européennes ;
- L'application de la réglementation.

A côté de cette adhésion au SYNAMAP, chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS est autonome pour décider de développer des liens avec des organisations.

Certaines de nos filiales le font, notamment en développant des partenariats avec des établissements scolaires, des associations de protection de l'environnement, des associations de riverains, des associations de consommateurs, ou des associations de professionnels. C'est le cas de 53 % de nos filiales.

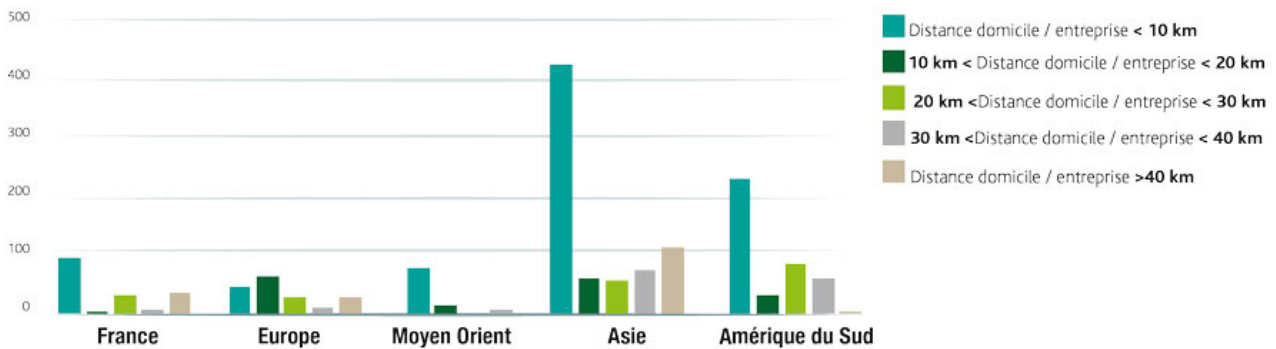
2. IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe DELTA PLUS attache une importance particulière au développement du tissu économique local dans les différentes zones d'implantations de ses filiales. Il contribue notamment à son développement grâce à sa volonté d'implanter ses filiales de façon pérenne et par le recrutement de collaborateurs locaux au sein de ses filiales.

Concernant nos sociétés implantées en France, même si moins de la moitié de nos effectifs vit dans la commune d'APT (contrairement à ce qui était le cas dans le passé), il est intéressant de constater que 55,4 % de l'effectif vit à moins de 10 km de l'entreprise et 74,9 % de l'effectif à moins de 30 km.

Au niveau du Groupe DELTA PLUS le constat est identique : 55 % de nos employés vivent dans un périmètre de 10 km autour de la société du Groupe DELTA PLUS qui les emploie.

DISTANCES ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL DES EFFECTIFS DU GROUPE



3. MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Le Groupe DELTA PLUS a pris, depuis de nombreuses années, des dispositions pour instaurer et faire perdurer un système de management de la qualité. Cette démarche a abouti à l'obtention de certifications ISO 9001 : 2008. Parmi les filiales du Groupe DELTA PLUS, différentes sociétés ont obtenues une certification ISO 9001 : 2008, il s'agit de :

- nos différentes filiales de distribution françaises pour les activités de conception, stockage et vente d'équipements de protection individuelle et de vêtements à usage professionnel ;
- notre filiale de production française pour les activités de conception, production et cession interne d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production basée aux E.A.U. pour les activités de production de sangles, élingues, ceintures absorbeurs d'énergie et généralement d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production chinoise pour les activités de conception et production de produits de protection de la tête, de produits antichute et de vêtements techniques et d'équipements de protection individuelle ;
- notre filiale de production espagnole pour les activités de conception et de production d'équipements de protection individuelle, de produits de protection de la tête (protection oculaire, auditive et protection respiratoire).

La norme internationale ISO 9001 : 2008 établit les exigences relatives au système de management de la qualité. Cette norme repose sur une liste d'exigences concernant le Système de Management de la Qualité et recommande une approche par processus.

Cette approche par processus, en considérant toujours la satisfaction client comme point d'entrée, ainsi que la politique de la Direction Générale, permet de comprendre et remplir les exigences, d'analyser la valeur ajoutée de chacun de ces processus, de mesurer leur performance et efficacité, d'améliorer en permanence les processus sur la base de mesures objectives. L'une des composantes essentielles de cette norme est de vérifier le bon fonctionnement du système de management de la qualité. L'audit par un organisme certificateur permet d'obtenir la certification ISO 9001 : 2008 (il est obligatoire pour l'obtention d'un certificat). Des audits internes sont également une composante du système de management de la qualité que l'entreprise certifiée met en général en place en son sein.

C'est ce qui a été mené au niveau des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS listées ci-dessus qui ont toutes obtenu la certification ISO 9001 : 2008.

4. LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre des relations avec ses différents fournisseurs, le Groupe DELTA PLUS milite en faveur du développement de relations d'affaires durables, basées sur la confiance mutuelle.

Dans le but de parfaire cette approche le Groupe DELTA PLUS a fait connaître ses exigences à ses fournisseurs grâce à une Charte Achat permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'énoncer les valeurs défendues par la Direction des Achats centralisée au niveau du Groupe DELTA PLUS.

Ainsi, chaque fournisseur, préalablement au développement de relations d'affaires avec le Groupe DELTA PLUS, est invité à prendre connaissance de la Charte Achat et à en devenir signataire.

La Charte Achat constitue un guide dans la relation d'affaire entre le fournisseur et le Groupe DELTA PLUS détaillant les responsabilités du fournisseur sur trois grands axes :

- Le respect du droit du travail ;
- Le respect du droit de l'environnement ;
- La loyauté et la confidentialité (notamment la lutte contre la corruption).

Cette démarche consacre l'action que le Groupe DELTA PLUS mène en faveur des droits de l'Homme.

Seuls les fournisseurs signataires de la Charte Achat deviennent des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS.

Parallèlement à la signature de cette charte, les fournisseurs consentent à répondre à un questionnaire visant à rendre compte des différents moyens qu'ils mettent en œuvre pour assurer le respect des dispositions de la Charte Achat.

Cela permet à la Direction des Achats d'obtenir, pour chaque fournisseur, un compte rendu d'informations sur les aspects sociaux (reprenant le nombre de salariés employés, la durée hebdomadaire du travail, ...) et environnementaux (mesures visant à réduire la pollution, à réduire l'émission de déchets) ainsi que sur la vie des affaires (mesures anti-corruption, loyauté des pratiques, ...). Le Groupe DELTA PLUS peut ainsi veiller au maintien de pratiques satisfaisantes par le fournisseur, voire contribuer à l'amélioration de ces pratiques.

Il ressort notamment des informations collectées par la Direction des Achats, que nos fournisseurs emploient plus de 11.900 personnes dont 48 % sont des femmes. Sur l'ensemble des fournisseurs, 88 % d'entre eux reconnaissent la présence de représentants des salariés dans leur entreprise et veillent au suivi des mesures de sécurité au sein de leur entreprise. Plus de 90 % des fournisseurs disposent d'un référent en matière d'environnement, ils déclarent sensibiliser leurs équipes au respect de l'environnement et adopter des règlements intérieurs permettant de satisfaire à cet objectif. La plupart d'entre eux contrôlent leurs consommations en eau (ils sont 82 %) et en électricité (ils sont 88 %) pour mieux mesurer l'impact de leur activité et économiser les consommations en ressources énergétiques. Certains d'entre eux (environ 52 %), compte tenu de leur localisation géographique, mettent également en œuvre des mesures actives pour lutter contre la corruption.

5. PROMOTION DU RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Groupe DELTA PLUS assure le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'O.I.T. aux salariés de l'ensemble de ses filiales à travers le monde. Il s'enquiert également du respect de ces conventions par ses fournisseurs.

C'est pourquoi la Charte Achat, signée par chacun des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS, insiste également sur les différents aspects des conventions de l'O.I.T. (l'abolition du travail des enfants, l'abolition de toutes formes de travail forcé, le respect de la liberté d'association et la protection du droit des organisations, la non-discrimination, des conditions de travail décentes dans les bureaux et les usines, une durée de travail et des salaires en conformité avec le minimum légal applicable). Elle porte, à la charge de chacun des fournisseurs, un engagement de se soumettre aux règles édictées par les conventions fondamentales de l'O.I.T. reproduites dans la Charte Achat.

Lors des visites effectuées par les acheteurs du Groupe DELTA PLUS chez les fournisseurs, toute dérogation manifeste aux engagements pris par le fournisseur lors de la signature de la Charte Achat est reporté à la Direction des Achats qui prend alors toutes les mesures nécessaires jusqu'à la cessation des relations d'affaires avec le fournisseur contrevenant.

6. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En tant que concepteur d'E.P.I., le Groupe DELTA PLUS est engagé en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. Lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe DELTA PLUS, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH.

Le Groupe DELTA PLUS s'implique donc en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

Nos produits sont tous conformes à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux Equipements de Protection Individuelle.

D'autres mesures éthiques sont également prises au niveau du Groupe DELTA PLUS pour lutter contre la corruption et favoriser la loyauté des affaires. La Direction des Achats lie automatiquement chacun de ses fournisseurs par des engagements anticorruption et de loyauté commerciale.

Chaque filiale est également engagée dans cette démarche anticorruption. Les responsables de filiales doivent lorsque cela paraît nécessaire, compte tenu de la géolocalisation d'une filiale, de son distributeur et des pratiques locales, prendre des mesures pour lutter activement contre la corruption. Par exemple, des engagements anticorruption (semblables à ceux figurant dans la Charte Achat) peuvent être inclus dans les contrats commerciaux conclus avec nos distributeurs à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2013.

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné Organisme Tiers Indépendant, le Cabinet de Saint Front dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC (article 3 de l'arrêté du 13 Mai 2013), nous vous présentons notre rapport sur les informations Sociales, Environnementales et Sociétales consolidées de la société DELTA PLUS GROUP présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Indépendance et contrôle qualité :

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 26/02/2014 et le 16/04/2014 soit une durée d'environ 18 jours avec un audit sur site les 24 et 25 Mars 2014.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux :

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures auprès des personnes suivantes : Monsieur Arnaud Danel, Directeur Financier et Administratif, Madame Marine Lazzerini, Juriste en

droit des affaires, Monsieur Olivier Germain, Expert-comptable indépendant, Madame Margaux Benoit, Directrice des achats, Madame Sophie Lapertot, Responsable des Ressources Humaines, Monsieur Arnaud Pausé, Responsable logistique de la plateforme d'APT, Monsieur Christian Bireau, Directeur industriel Chine, Monsieur François-Xavier Padrix, Directeur industriel des Emirats Arabes Unis.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- les informations sociales : les conditions de santé et de sécurité au travail, les accidents du travail, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution, l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les items liés à la formation, à l'égalité de traitement et à la promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives ;
- les informations environnementales : la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, les mesures de prévention, de recyclage des déchets ;
- les informations sociétales : les relations avec les fournisseurs et sous-traitants, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du site DELTA PLUS à APT, nous avons effectué une visite détaillée et commentée du site, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente plus de 20 % sur les informations jugées les plus significatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Toulouse, le 16 avril 2014

L'Organisme Tiers Indépendant,

Cabinet de Saint Front

Jacques de Saint Front



RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

(Article L. 225-184 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE 2013

Néant.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EXERÇABLES ET/OU EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2013

AGE 14/06/2008		
CA 20/11/2008		
PRIX		
35 €		
DELAI D'EXERCICE		
20/11/2012		
20/11/2013		
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées
Alexandre DESROCHES	Néant	2.000
Bernard JAUBERT	Néant	1.000
Jérôme BENOIT	Néant	1.000
Margaux FILDIER	Néant	500
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	Néant	4.500
Total Options exercées :	Néant	

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de la société, respectivement en date du 15 juin 2012 et du 14 juin 2013, était autorisé à attribuer des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration n'a cependant procédé à aucune attribution d'actions gratuites de la société DELTA PLUS GROUP au profit des mandataires et/ou salariés de la société ni des mandataires et/ou salariés des sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice 2013.

Actions Gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2013 :

Nous vous rappelons enfin que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration de la société en date du 19 décembre 2011 à Monsieur Alexandre DESROCHES - à hauteur de 3.000 actions gratuites avec une période d'acquisition de deux ans - sont devenues définitivement acquises au bénéficiaire en date du 19 décembre 2013.

Le Conseil d'Administration.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société DELTA PLUS GROUP.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital de votre société, soit 367.935€. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et qui vous sont données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-129-5 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

NATURE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES	UTILISATIONS ÉVENTUELLES DESDITES DÉLÉGATIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011</p> <p>– Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011.</p> <p>– Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011.</p> <p>– Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 124.238 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 juin 2011</p>	<p style="text-align: center;">NÉANT</p>
<p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2013</p> <p>– Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p> <p>– Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p> <p>– Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</p> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p>	<p style="text-align: center;">NÉANT</p>

Le Conseil d'Administration



5 PLATES-FORMES
LOGISTIQUES

40 000 M²
DE STOCKAGE



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation
et d'organisation des travaux du Conseil
et sur les procédures de contrôle interne
mises en place par la Société

YOUR SAFETY AT WORK

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, en ma qualité de Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, je vous présente ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mises en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne. Ces informations ont notamment été collectées lors des séances du Conseil d'Administration et des différents comités qui l'assistent, et lors de réunions avec les Commissaires aux Comptes et nos Experts Comptables.

I • LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1. RÉGIME JURIDIQUE

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225- 257 du Code de Commerce.

2. LES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Jusqu'au 11 février 2013, le Conseil d'Administration comptait six membres. Ce nombre est passé à cinq depuis cette date avec la sortie de la société NEM INVEST du capital de DELTA PLUS GROUP, ce qui a également entraîné sa démission du mandat d'administrateur.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2013 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, AGE	DATE DE LA 1 ^{ère} NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31.12.13
Jérôme BENOIT 31 ans	12 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	Président Directeur Général	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	13 001
Brigitte BENOIT 56 ans	20 juin 2011	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	873 796
Ivo BOSCARDIN 62 ans (1)	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Directeur Général Délégué	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	242 448
Pierre GRADENIGO 63 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Président de STIPA et HPG(SAS)	1
Bruno MATHIEU 54 ans (1)(2)	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Associé Fondateur de Balmoral Capital Ltd et Director de Themis CP Ltd	1
Eric GIRARDIN 63 ans (2)	15 juin 2007	11 février 2013 date à laquelle la société NEM INVEST a démissionné de son mandat d'administrateur	Administrateur, Représentant permanent de la société NEM INVEST	Président Directoire de la société Nem Partners	- (plus aucune depuis le 11 février 2013)

(1) Ces administrateurs sont des administrateurs de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middenext: ils ne sont ni salariés/ mandataires sociaux, ni clients/ fournisseurs/ banquier de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence, n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi (Cf. Annexe 2 – rapport de Gestion).

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011 qui prévoit un objectif de féminisation de 40 % au 1^{er} janvier 2017 dans les Conseils d'Administration des entreprises ainsi qu'un palier de 20 % de femmes au minimum à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit janvier 2014. DELTA PLUS GROUP applique et se conforme à ce principe: en 2013 sur les cinq administrateurs de la société l'un d'entre eux est une femme.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middlednext, le Conseil d'Administration réuni le 26 août 2013 a adhéré audit code.

3. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

FONCTIONS DU CONSEIL

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le rapport de Gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité ad hoc.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2013

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels ;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- pour examiner les comptes semestriels ;
- pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS, notamment concernant les opérations de croissance externe au Brésil avec le rachat de la société PRO SAFETY ;
- pour décider de la nomination d'un Directeur Général Délégué ;
- pour adhérer au code de gouvernance d'entreprise Middlednext ;
- pour adopter un règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- pour statuer sur la mise en place d'une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration ;
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux.

Le taux de présence globale des membres du Conseil d'Administration était de 76 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société.

Les administrateurs également mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société.

II • LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportunes. Il décide de la mise en place de différents comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.

1. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS ASSISTANT LE CONSEIL

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités, le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité de Rémunération.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS. Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la société.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

A ce jour composé de deux administrateurs (dont un administrateur indépendant) et d'un consultant externe, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants. Cette année, le Comité des Rémunérations a ainsi émis une préconisation quant au versement de la partie variable de la rémunération des dirigeants afin que la moitié de la rémunération variable ne soit versée aux dirigeants que postérieurement à la clôture des comptes (sociaux et consolidés) au 31 décembre 2013, afin que soit prise en compte la performance desdits dirigeants, appréciée au regard des résultats retranscrits dans les comptes sociaux et consolidés définitivement arrêtés.

Ce comité se réunit une fois par an, préalablement au Conseil d'administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

LA FORMATION DE COMITÉ D'AUDIT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a analysé les deux possibilités qui étaient offertes à la société DELTA PLUS GROUP en tant que VaMP, à savoir la mise en place d'un Comité d'audit stricto sensu ou l'attribution de cette mission au Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit, conformément aux possibilités retenues par l'AMF et le code Middenext reconnaissant la possibilité d'opter pour le régime d'exemption prévu au 4^o de l'article L. 823-20 du Code de Commerce et de mettre en place au sein du Conseil d'Administration une formation de Comité d'audit.

Le Conseil d'Administration a choisi cette seconde option et décidé de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration regroupe tous les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

Ladite formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour la proposition d'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2013.

2. LES AUTRES ACTEURS AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ :

D'autres acteurs jouent un rôle majeur en matière de contrôle interne.

Il s'agit à la fois d'intervenants internes et externes au Groupe DELTA PLUS.

LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Elle est à l'initiative des mesures de contrôle interne. La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie de ses attributions. Elle est régulièrement informée des dysfonctionnements, insuffisances et difficultés d'applications du dispositif.

Elle soumet ensuite au Conseil d'Administration ses propositions de mesures et présente les caractéristiques des dispositifs. C'est alors au Conseil d'Administration de décider des mesures de contrôle interne propres à être mises en œuvre.

LE COMITÉ DE PILOTAGE QUALITÉ :

Ce comité a pour but de contrôler le bon fonctionnement du processus de contrôle interne, d'en identifier les carences et d'établir des plans d'action pour pallier ces carences. Les résultats des audits internes effectués sous le contrôle du Service Qualité sont reportés au Comité de Pilotage Qualité qui les analyse et lance les actions qui s'avèrent nécessaires.

Le Comité de Pilotage Qualité rend compte de ses actions et de ses résultats au Comité de Direction.

Ses interventions permettent notamment de garantir la certitude du maintien de la certification ISO 9001 version 2008.

LE SERVICE QUALITÉ :

Ce service a la responsabilité de suivre le dispositif de contrôle interne appliqué dans chaque service. Il initie l'établissement des procédures, sans être directement impliqué dans la mise en œuvre au quotidien de ces procédures. Il veille à ce que les procédures soient actualisées et suivies. Le Service Qualité organise également des audits internes (réalisés par les différents opérateurs de l'entreprise réalisant un audit sur le fonctionnement d'un des services dont ils ne font pas partie).

Les audits internes permettent d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et donnent lieu à différentes préconisations aux fins d'améliorer le dispositif.

Le Service Qualité gère également le suivi des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS.

LES DIFFÉRENTS COLLABORATEURS INTERNES :

Ils sont en charge du fonctionnement, de la surveillance et de l'actualisation des procédures. Ils font remonter leurs observations au Service Qualité pour que soient apportées aux procédures existantes toutes les adaptations et/ou modifications nécessaires. Ils peuvent également être les intervenants des audits réalisés en interne.

LES EXPERTS COMPTABLES ET LA DIRECTION FINANCIÈRE :

Ils peuvent utiliser les travaux réalisés lors des audits internes en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'ils souhaitent vérifier.

Ils apprécient notamment :

- l'organisation de l'audit en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- la documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- la prise en compte par le management local des recommandations formulées lors de l'audit et la mise en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- qu'une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;
- que les rapports ou autres documents de synthèse résultant de l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Le processus de contrôle interne, au sein du Groupe DELTA PLUS, a pour objectif principal de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale, mais il permet également d'obtenir la certification sous référentiel ISO 9001 version 2008 de DELTA PLUS GROUP et de ses principales filiales françaises et filiales de production.

III • LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à APT) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle - du moins par pays d'implantation (des filiales) et par métier (produits de protection de la Tête, du Corps, des Mains, des Pieds et Antichute) - tout en disposant de systèmes d'informations permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les

principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

1. GESTION DES RISQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROCÉDURE PAR LE SERVICE QUALITÉ

A. LA GESTION DES RISQUES :

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- la réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

B. LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES PAR LE SERVICE QUALITÉ :

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante ;
- Evaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Unit » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes ;
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS ;
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes ;
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité ;
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement, ...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
 - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
 - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
 - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.

- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type «régulier» (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

2. CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

A. ELABORATION, QUALITÉ ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes-rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui m'est personnellement adressé, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif des engagements hors bilan. Ce tableau permet à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

B. LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le service juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

L'aspect conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests,...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.

C. LA RÉALISATION OPTIMALE DES OPÉRATIONS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique ;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance groupe ;
- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un processus budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP (« Entreprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficiente avec les filiales ;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

C'est par l'application de ces différentes méthodes que le Groupe DELTA PLUS tend à sécuriser et optimiser ses opérations dans le dessein de parvenir à ses objectifs de performance.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que j'ai pu vous les présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de gouvernance d'entreprise.

À APT

Le 2 Avril 2014

M. Jérôme BENOIT

Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SA DELTA PLUS GROUP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société, et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013**



YOUR SAFETY AT WORK

SOMMAIRE

Etat consolidé de la situation financière	66		
Compte de résultat consolidé	67		
Etat du résultat global consolidé	67		
Tableau des flux de trésorerie	68		
Tableau de variation des capitaux propres	69		
Notes annexes aux Comptes Consolidés	72		
NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS			
Description de l'activité	72		
NOTE 2 : Faits marquants	72		
NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables.	72		
3.1 Base de préparation des états financiers	72		
3.2 Hypothèses et estimations	73		
3.3 Secteurs opérationnels	74		
3.4 Règles de consolidation	74		
3.5 Regroupements d'entreprises	74		
3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	75		
3.7 Transaction libellées en devises	75		
3.8 Écarts d'acquisition	75		
3.9 Immobilisations incorporelles	76		
3.10 Immobilisations corporelles	76		
3.11 Impairment test	76		
3.12 Autres actifs financiers	77		
3.13 Instruments financiers dérivés	77		
3.14 Stocks	77		
3.15 Créances et Dettes	77		
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	78		
3.17 Capital	78		
3.18 Passifs financiers	78		
3.19 Impôts	78		
3.20 Avantages au personnel	79		
3.21 Paiements fondés sur des actions	79		
3.22 Provisions non courantes	79		
3.23 Chiffre d'affaires	80		
3.24 Soldes intermédiaires	80		
3.25 Produits et charges financiers	80		
3.26 Résultat par action	80		
3.27 Distribution de dividendes	80		
Note 4 : Gestion du risque financier	81		
4.1 Risque de marché	81		
4.1.1 Risque de change	81		
4.1.2 Risque de flux de trésorerie et juste valeur de taux d'intérêt	81		
4.1.3 Risque de prix	82		
4.2 Risque de crédit	82		
4.3 Risque de liquidité	82		
4.4. Gestion du risque sur le capital	82		
Note 5 : Évolution du périmètre	83		
5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation	83		
5.2 Modifications du périmètre et autres informations	83		
5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.	83		
Note 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat	84		
6.1 Etat des immobilisations incorporelles	84		
6.2 Etat des immobilisations corporelles	85		
6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	86		
6.4 Autres actifs financiers	87		
6.5 Instruments Financiers Dérivés	88		
6.6 Instruments financiers disponibles à la vente	88		
6.7 Stocks	88		
6.8 Créances clients et autres créances :	88		
6.9 Trésorerie	90		
6.10 Capital	90		
6.11 Paiement en actions	90		
6.12 Passifs financiers	91		
6.13 Engagements donnés aux salariés	92		
6.14 Provisions non courantes	93		
6.15 Instruments financiers par catégorie	93		
6.16 Impôts	94		
6.17 Ventilation du Chiffre d'Affaires	96		
6.18 Produits et charges opérationnels non courants	96		
6.19 Résultat financier	97		
6.20 Charges par nature	97		
6.21 Charges de personnel	99		
6.22 Résultat par action	100		
6.23 Dividendes	100		
6.24 Engagements donnés et reçus	100		
6.25 Regroupement d'entreprises	101		
6.26 Parties liées	101		
6.27 Résultat des activités abandonnées	102		
Note 7 : Informations sectorielles	103		
Note 8 : Événements postérieurs à la clôture	104		

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE***(en milliers d'Euros)*

ACTIF	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON-COURANTS			
Ecarts d'acquisition	6.3	42 842	39 923
Immobilisations incorporelles	6.1	585	704
Immobilisations corporelles	6.2	6 577	6 649
Autres actifs financiers	6.4	1 157	1 131
Actifs d'impôts différés	6.16	1 998	1 315
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		53 158	49 722
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.7	42 047	43 148
Clients	6.8	30 537	30 748
Autres débiteurs	6.8	9 715	10 070
Trésorerie	6.9	16 780	12 602
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		99 079	96 569
TOTAL ACTIF		152 237	146 291
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(1 861)	(1 952)
Réserves et résultat consolidés		63 390	62 109
Participations ne donnant pas le contrôle		34	(1)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		65 242	63 836
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	6.12	12 263	9 080
Engagements donnés aux Salariés	6.13	732	666
Provisions non courantes	6.14	666	511
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		13 660	10 257
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		13 367	12 833
Dettes fiscales et sociales		7 339	7 311
Autres dettes		7 236	6 077
Autres passifs financiers courants	6.12	45 392	45 977
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		73 335	72 198
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		152 237	146 291

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'Euros)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012
			(1)	(2)
Chiffre d'Affaires	6.17	159 566	154 490	155 825
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(81 673)	(83 755)	(84 617)
Marge brute		77 892	70 735	71 207
Charges variables	6.20	(12 773)	(11 316)	(11 468)
Charges fixes	6.20	(23 880)	(21 850)	(22 300)
Charges de personnel	6.21	(27 531)	(24 878)	(25 337)
Autres produits et charges		11	65	65
Résultat opérationnel courant		13 720	12 756	12 167
Produits opérationnels non courants	6.18	38	781	781
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(748)	(1 399)	(1 492)
Résultat opérationnel non courant		(710)	(618)	(711)
Résultat opérationnel		13 010	12 138	11 456
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(2 014)	(1 968)	(2 077)
Autres charges financières	6.19	(2 003)	(1 313)	(1 313)
Autres produits financiers	6.19	638	79	46
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		9 630	8 937	8 113
Impôt sur le résultat	6.16	(1 944)	(1 462)	(1 451)
Résultat net des activités poursuivies		7 686	7 475	6 662
Résultat des activités abandonnées	6.27	(631)	(791)	-
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 055	6 684	6 662
Dont part du groupe		7 105	6 681	6 659
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		(50)	4	4
Résultat net par action	6.22	4,00	3,76	3,75
Résultat net dilué par action	6.22	4,00	3,76	3,75

(1) Le compte de résultat 2012 est retraité des activités abandonnées ainsi que du reclassement de l'écart actuariel des avantages au personnel en OCI.

(2) Plaquette 2012.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat net de l'ensemble consolidé	7 055	6 684	6 662
Ecart de conversion	(4 050)	(124)	(124)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(4 050)	(124)	(124)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	31	(33)	-
Impôts	(10)	11	-
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	21	(22)	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	3 026	6 538	6 538
Dont part du groupe	3 076	6 534	6 534
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(50)	4	4



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'Euros)

	EXERCICE 31/12/13	EXERCICE 31/12/12
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 055	6 662
Ajustements :		
Elimination des amortissements	1 799	2 101
Elimination des provisions	1 285	34
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(109)	(807)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 031	7 990
Elimination de la charge (produit) d'impôt	1 944	1 451
Elimination du coût de l'endettement financier net	2 014	2 077
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	13 989	11 518
Incidence de la variation du B.F.R.	955	14 043
Impôts payés	(2 627)	(1 624)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	12 317	23 937
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation	(3 879)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 547)	(2 670)
Acquisition d'actifs financiers	(39)	55
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	279	1 438
Cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 186)	(1 177)
Augmentation de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	91	(82)
Variation dette financière	1 553	(13 698)
Intérêts financier nets versés	(2 014)	(2 077)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 776)	(1 781)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 146)	(17 638)
Incidence de la variation des taux de change	(808)	109
Variation nette de la trésorerie	4 177	5 230
Trésorerie à l'ouverture :	12 602	7 373
Trésorerie à la clôture :	16 780	12 602
Variation trésorerie	4 177	5 230

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Au 31 décembre 2011	3 679	12 925	34 546	(1 870)	3 459	6 333	59 074	(4)	59 070
Affectation du résultat & reclassement	-	-	6 333	-	-	(6 333)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(124)	-	(124)	-	(124)
Résultat de 2012						6 659	6 659	4	6 663
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(124)	6 659	6 535	4	6 539
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	21	-	-	-	21	-	21
Dividendes distribués	-	-	(1 781)	-	-	-	(1 781)	-	(1 781)
Variation de l'auto détention	-	-	-	(82)	-	-	(82)	-	(82)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	1 246	-	(1 246)	-	-	-	-
Autres	-	-	70	-	-	-	70	(1)	69
Au 31 décembre 2012	3 679	12 925	40 435	(1 952)	2 089	6 659	63 837	(1)	63 836
Affectation du résultat & reclassement	-	-	6 659	-	-	(6 659)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	21	-	(4 050)	-	(4 029)	-	(4 029)
Résultat de 2013						7 105	7 105	(50)	7 055
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	21	-	(4 050)	7 105	3 076	(50)	3 026
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	200	-	-	-	200	-	200
Dividendes distribués	-	-	(1 776)	-	-	-	(1 776)	-	(1 776)
Variation de l'auto détention	-	-	-	91	-	-	91	-	91
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	96	96
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Autres	-	-	(219)	-	-	-	(219)	-	(219)
Au 31 décembre 2013	3 679	12 925	45 320	(1 861)	(1 961)	7 105	65 208	34	65 242



**ANNEXES AUX
COMPTES CONSOLIDÉS**



YOUR SAFETY AT WORK



NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C de la bourse de Paris.

La Société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la Société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), essentiellement en Europe, mais il se développe de plus en plus dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 avril 2014. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des associés du 13 juin 2014.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS

DELTA PLUS GROUP a poursuivi au cours de l'exercice 2013 son objectif de diversification géographique dans des pays émergents stratégiques à travers deux opérations majeures :

- La finalisation d'une opération de croissance externe avec le rachat de la société de droit brésilien PRO SAFETY. Positionnée comme l'un des leaders sur le marché des masques respiratoires au Brésil, PRO SAFETY représentait une cible stratégique dans le cadre du développement du Groupe DELTA PLUS. L'acquisition a été finalisée au premier semestre de l'année 2013 ;
- L'ouverture d'une filiale de distribution en Turquie (dénommée DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi), immatriculée en début d'année 2013 et basée à Istanbul. Son activité a démarré dans le courant du mois d'avril 2013.

DELTA PLUS GROUP a également finalisé en 2013 son désengagement de l'activité de distributeur afin de se recentrer exclusivement sur ses métiers de conception, fabrication et commercialisation d'E.P.I.

Ce désengagement s'est traduit par l'abandon de l'activité WORKSTORE Marseille fin 2013.

La cession de l'activité WORKSTORE Marseille est la dernière étape d'un processus initié il y a plusieurs années, au cours duquel DELTA PLUS GROUP a progressivement cédé une dizaine de plateformes de distribution WORKSTORE, toutes situées en France.

Enfin, sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit, pendant 2 ans, une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients. L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image.

Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTAPLUS®.

NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2013, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (normes « IFRS»), les normes comptables internationales («IAS»), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee («SIC»).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers dérivés ;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Amendements et Interprétations entrant en vigueur en 2013

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2013 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe DELTA PLUS :

- IAS 19 : Avantages du personnel, texte publié par l'IASB en juin 2011 ;
- Amendements d'IFRS 7 – Informations à fournir – Compensation d'actifs et de passifs financiers, texte publié par l'IASB en décembre 2011 ;
- IFRS 13 : Evaluation à la juste valeur, texte publié par l'IASB en mai 2011 ;
- Amendement à IFRS 1 : Prêts publics, texte publié par l'IASB en mars 2012.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013.

Textes adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture :

- IAS 27 révisée : Etats financiers individuels, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IAS 28 révisée : Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendements d'IAS 32 – Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers, texte publié par l'IASB en décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendements d'IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers, textes publiés par l'IASB en mai 2013 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendements d'IAS 39 et IFRS 9 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, textes publiés par l'IASB en juin 2013 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 10 : Etats financiers consolidés, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 11 : Partenariats, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, texte publié par l'IASB en mai 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Dispositions transitoires modifications d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, texte publié par l'IASB en juin 2012 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Entités d'investissement : amendements d'IFRS 10, IFRS 11 et IAS 27 : Etats financiers consolidés, informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, texte publié par l'IASB en octobre 2012 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture :

- Amendements à IAS 19 : Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel, textes publiés par l'IASB en novembre 2013 et applicables à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- IFRS 9 : Instruments financiers et ses amendements, textes publiés par l'IASB en novembre 2009 et en décembre 2011 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- IFRIC 21 : Taxes prélevées par une autorité publique, textes publiés par l'IASB en mai 2013 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe DELTA PLUS mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

3.2 HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers

sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

3.3 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels», l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

3.4 RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe DELTA PLUS détient moins de 50 % du capital et exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

3.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.6 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les filiales Hors Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en Euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'Etat du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

Aucune filiale du Groupe DELTA PLUS n'est située dans un pays dont l'économie est hyper-inflationniste au sens de l'IAS 29.

3.7 TRANSACTIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financiers.

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

d'une part, le total de :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

et d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

3.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions 30 à 50 ans

Matériel industriel..... 5 à 10 ans

Agencements 5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en "Charges fixes".

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe DELTA PLUS et son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

3.11 IMPAIRMENT TEST

3.11.1 Ecart d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à un UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ». Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "Autres charges opérationnelles".

3.12 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

▪ Prêts et créances :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

▪ Actifs financiers disponibles à la vente :

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

▪ Décomptabilisation des actifs financiers :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

▪ Dépréciation des actifs financiers :

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

3.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en dollars. Le Groupe DELTA PLUS utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Certains instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Puis, à chaque clôture, les variations de leur juste valeur seront immédiatement enregistrées au compte de résultat dans le résultat financier sur la ligne « Autres ».

3.14 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.15 CRÉANCES ET DETTES

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les 12 mois sont classées en actif (dettes) courant.

3.16 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, et placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

3.17 CAPITAL

▪ Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

▪ Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

3.18 PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de 12 mois après la date de clôture.

3.19 IMPÔTS

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

A la suite de l'instauration de la contribution économique territoriale applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- la part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au Chiffre d'Affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprise, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

3.20 AVANTAGES AU PERSONNEL

▪ Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

▪ Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- l'âge,
- la catégorie socio-professionnelle ;
- l'âge de départ en retraite ;
- l'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Il intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- la convention collective ;
- les hypothèses de progression de salaires ;
- le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles ainsi que les coûts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

▪ Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

▪ Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

3.21 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

3.22 PROVISIONS NON COURANTES

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

3.23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date à laquelle ils peuvent être évalués de façon fiable, où il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de client et de transaction ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, essentiellement des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrés à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS ;
- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

3.24 SOLDES INTERMÉDIAIRES

Le Groupe DELTA PLUS présente un sous-total intitulé "marge brute" et un sous-total intitulé « résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute est la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises. Cet indicateur permet au Groupe DELTA PLUS de mesurer l'efficacité de sa politique d'achats. Le Groupe DELTA PLUS utilise cet agrégat en interne pour prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le Groupe DELTA PLUS restreint l'utilisation de cet agrégat à cet objectif.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « résultat opérationnel courant » exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total présenté de manière distincte du résultat opérationnel n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.

3.25 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet de désactualisation des provisions et des créances long-terme ;
- le résultat de change ;
- la perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

3.26 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

3.27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

NOTE 4 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

4.1 RISQUE DE MARCHÉ

4.1.1 Risque de change

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas y avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient. Les dettes et créances en devises de même nature et de durées équivalentes, font l'objet d'une compensation et seule l'exposition nette est couverte. Le Groupe DELTA PLUS a pour politique de couvrir entre 70% et 100% des cash-flows futurs anticipés (principalement les achats de stocks et les ventes) dans chaque devise importante sur les 12 mois à venir. Les couvertures sont réalisées auprès d'établissements bancaires. Les instruments de couverture utilisés sont pour l'essentiel les contrats de change à terme. Le pilotage du risque de change et sa couverture reposent sur des référentiels internes au Groupe DELTA PLUS.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

4.1.2 Risque de flux de trésorerie et juste valeur de taux d'intérêt

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portants intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. A cet effet, le Groupe DELTA PLUS utilise les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps de taux, caps, ...).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Il existe 7 contrats de couverture de taux d'intérêts au niveau du Groupe DELTA PLUS :

- 2 contrats de swap de taux sur la société DELTA PLUS SERVICES pour garantir les frais financiers d'une partie des lignes court terme de la société. Le montant garanti s'élève à 10M€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance janvier 2014 et un taux moyen garanti à 2.1825%. Les contrats prévoient une désactivation de la couverture si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5%.
- 2 contrats de swap de taux sur la société DELTA PLUS SERVICES pour garantir les frais financiers d'une partie des lignes court terme de la société. Le montant garanti s'élève à 8M€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance mars 2014 et mars 2015 et un taux moyen garanti à 0.9345%.
- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir une partie de l'emprunt ayant servi à l'achat de la société ALLSAFE.FZE. Le montant garanti s'élève au 31/12/13 à 1.990K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance janvier 2015 et un taux garanti à 2.13%. Le contrat prévoit également une désactivation de la couverture si l'EURIBOR 3 mois est supérieur à 5%.
- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir l'endettement. Le montant garanti s'élève au 31/12/13 à 1.240K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance avril 2016 et un taux garanti à 0,98%.
- 1 contrat CAP sur la société DELTA PLUS GROUP pour l'achat de la société PRO SAFETY. Le montant garanti s'élève au 31/12/2013 à 1.500K€ à échéance septembre 2017 avec un taux garanti de 2%, une prime de 0,34%.

Une variation instantanée de +/- 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à -/+ 320K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2013.

4.1.3 Risque de prix

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

4.2 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

4.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type "covenants".

Néanmoins, dans le cadre de l'emprunt souscrit pour le financement de l'acquisition des titres de la société ALLSAFE F.Z.E., le 9 janvier 2008, par la société DELTA PLUS GROUP, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé à respecter deux ratios financiers définis contractuellement et faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques.

Ces ratios calculés sur la base des comptes consolidés sont :

- Endettement financier net / situation nette consolidée < 1
soit $37.997\text{K€} / 66.639\text{K€} = 0,570$
- Endettement financier net / CAF < 3,5
soit $37.997\text{K€} / 9.418\text{K€} = 4,035$

La dette ne devient exigible que si les deux ratios ne sont pas respectés cumulativement. Au 31/12/2013 seul un ratio n'est pas respecté, la dette n'a donc pas été reclassée en actif courant. Le solde de l'emprunt s'élève à 2.905K€ au 31 décembre 2013.

4.4. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe DELTA PLUS a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe DELTA PLUS peut ajuster le montant des dividendes versés, émettre de nouvelles actions. Le Groupe DELTA PLUS suit son capital en contrôlant son ratio d'endettement.

NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION (DIRECTE OU INDIRECTE)	
	déc-13	déc-12
En intégration globale :		
ALLSAFE FZE	100%	100%
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100%	-
DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA S.r.o	100%	100%
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100%	100%
DELTA PLUS E SAU	100%	100%
DELTA PLUS HELLAS SRL	100%	100%
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100%	100%
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97%	97%
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100%	100%
DELTA PLUS PERU SAC	100%	100%
DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket	80%	-
DELTA PLUS POLSKA SP z.o.o.	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP z.o.o.	100%	100%
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100%	100%
DELTA PLUS SAS	100%	100%
DELTA PLUS SERVICES SAS	100%	100%
DELTA PLUS SICUREX SRL	100%	100%
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100%	100%
DELTA PLUS UK LIMITED	100%	100%
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100%	100%
DELTAL SAFETY SHOES PVT LTD	100%	100%
DEWEER SECURITY SA	100%	100%
DPG TRAINING SAS	75%	75%
DP PORTUGAL LDA	100%	100%
ESLINGAR SA	100%	100%
FINANCIERE VIRGINIA Ltd	100%	100%
FROMENT SAS	100%	100%
LH SAFETY LTD	100%	100%
NUEVA SIBOL SLU	100%	100%
OCTOPLUS SPAIN SL	100%	100%
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & Solda Ltda	100%	-
SEMALL PVT LTD	100%	100%
WORKSTORE SARL	100%	100%
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100%	100%
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100%	100%

5.2 MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

- Sociétés entrées dans le périmètre :
 - DELTA PLUS Personel Giyim ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket (création)
 - DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES Ltda (création)
 - PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & Solda Ltda (acquisition)
- Sociétés sorties du périmètre :
 - Néant
- Variation du pourcentage d'intérêt :
 - Néant

5.3 FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10 %.

	Titres (K euros)	Raison
▪ DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable, son Chiffre d'Affaires et son résultat sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.



NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES ET LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2011	40 410	734	3 140	3 874
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	27	97	124
Cessions	-	-	(27)	(27)
Ecart de change	17	-	1	1
Autres	-	79	(73)	6
31/12/2012	40 427	840	3 138	3 978
Dépréciations				
31/12/2011	504	378	2 559	2 937
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	6	353	359
Reprises	-	-	(23)	(23)
Effets de changes	-	-	1	1
Autres	-	66	(66)	-
31/12/2012	504	450	2 824	3 274
Net	39 923	390	314	704

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES ET LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2012	40 427	840	3 138	3 978
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	5 584	71	80	151
Cessions	-	-	(260)	(260)
Ecart de change	(2 665)	-	(2)	(2)
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	43 346	911	2 957	3 868
Dépréciations				
31/12/2012	504	450	2 824	3 274
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	42	196	238
Reprises	-	-	(228)	(228)
Effets de changes	-	-	(2)	(2)
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	504	491	2 791	3 283
Net	42 842	419	166	585

6.2 ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2011	90	1 943	15 069	17 101
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	2	2 549	2 551
Cessions	-	(188)	(1 053)	(1 241)
Ecart de change	-	(37)	(257)	(294)
Autres	(90)	-	29	(61)
31/12/2012	-	1 720	16 337	18 056
Dépréciations				
31/12/2011	37	1 021	9 410	10 468
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	89	1 654	1 743
Reprises	-	(86)	(506)	(592)
Effets de changes	-	(15)	(159)	(174)
Autres	(37)	-	(1)	(38)
31/12/2012	-	1 009	10 398	11 407
Net	-	711	5 939	6 649

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur brute				
31/12/2012	-	1 720	16 337	18 056
Variations de périmètre	-	-	1 027	1 027
Acquisitions	-	20	1 376	1 396
Cessions	-	(484)	(172)	(656)
Ecart de change	-	(103)	(989)	(1 092)
Autres	-	62	(62)	-
31/12/2013	-	1 215	17 518	18 732
Dépréciations				
31/12/2012	-	1 009	10 398	11 407
Variations de périmètre	-	-	319	319
Dotations	-	69	1 486	1 555
Reprises	-	(447)	(70)	(518)
Effets de changes	-	(48)	(562)	(610)
Autres	-	31	(30)	1
31/12/2013	-	614	11 541	12 155
Net	-	601	5 976	6 577



6.3 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :
(en milliers d'euros)

	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ECART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2012	20 859	19 551	40 410
Variations de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	-	17	17
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	-
Perte de valeur de l'exercice 2012	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ECART D'ACQUISITION NET au 31/12/2012	20 355	19 568	39 923
	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
ECART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2013	20 859	19 551	40 410
Variations de périmètre	-	5 584	5 584
Ecart de conversion	-	(2 647)	(2 647)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2013	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	(504)	-	(504)
ECART D'ACQUISITION NET au 31/12/2013	20 355	22 488	42 842

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0% (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES POUR 2013 SONT :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,50%	9,00%

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ECART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE-PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE *	-	(8 725)	10 199
HORS EUROPE	-	(4 423)	4 948

* Après dépréciation de 504K€ constatée en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5% du taux d'actualisation aurait un impact de -8,7M€ et -4,4M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

Pour l'Europe, la sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

6.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2011	4	63	1 123	1 190
Variation de périmètre				-
Acquisitions	-	135	148	283
Cessions	-	(124)	(203)	(327)
Ecart de change	-	(1)	(11)	(12)
Autres	-	(1)	1	-
31/12/2012	4	72	1 058	1 134
Dépréciations				
31/12/2011	2	-	-	2
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2012	2	-	-	2
Net	2	72	1 058	1 131

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
Valeur brute				
31/12/2012	4	72	1 058	1 134
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	154	561	716
Cessions	-	(172)	(505)	(676)
Ecart de change	-	(2)	(22)	(24)
Autres	-	1	15	16
31/12/2013	4	54	1 107	1 165
Dépréciations				
31/12/2012	2	-	-	2
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	6	6
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	2	-	6	8
Net	2	54	1 101	1 157



6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013		31/12/2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swap de taux d'intérêt - couverture de juste valeur	-	140	-	448
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	-	355	-	561
Total	-	495	-	1 009
Moins la part non courantes des :	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total part non courante	-	-	-	-
Total part courante	-	495	-	1 009

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2013 s'élève à 18.000K\$ (2012 : 19.500K\$).

Le montant notionnel en principal des swaps et cap de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2013 s'élève à 22.730K€ (2012 : 22.803K€).

6.6 INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

6.7 STOCKS

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	40 213	40 400
Marchandises	3 366	3 496
Produits en cours	683	916
TOTAL STOCK BRUT	44 261	44 812
Dépréciations	2 214	1 663
TOTAL STOCK NET	42 047	43 148

6.8 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES :

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Créances Clients	32 290	31 987
Dépréciation	1 753	1 239
Créances Clients Nets	30 537	30 748
Autres débiteurs	7 737	8 097
Dépréciation	78	134
Charges constatées d'avance	2 055	2 107
Créances sur parties liées	-	-
Autres Débiteurs Nets	9 715	10 070
Moins partie non courante	-	-
Part Courante	40 252	40 818

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme du dollar.

Au cours de l'exercice 2013, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS ont cédé des créances pour 2.878K€ (2012 : 2.799K€) à une banque en contrepartie de trésorerie. Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	RECLASSEMENT	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2013
Provisions créances commerciales	1 239	-	907	330	47	(15)	1 753
Provisions autres créances	134	-	-	57	-	-	77
Total	1 373	-	907	387	47	(15)	1 831

DEVICES PRINCIPALES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Euros	10 439	8 634
Dollars	4 717	8 133
Autres Devises	15 382	13 981
TOTAL	30 537	30 748

MATURITÉS DES CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES ET NON PROVISIONNÉES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Créances non échues	24 812	23 386
Créances échues de 0 à 3 mois	4 683	4 523
Créances échues de 3 à 6 mois	806	1 650
Créances échues à plus de 6 mois	235	1 189
TOTAL	30 537	30 748

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013			31/12/2012		
	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES
Créances échues	1 593	4 131	5 724	3 146	4 217	7 362
Créances non échues	8 022	16 790	24 812	8 763	14 624	23 386
TOTAL	9 615	20 921	30 537	11 908	18 841	30 748

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2013 est de 259K€ (1.084K€ en 2012). Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garantie.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 3.244K€ (3.133K€ en 2012).

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 1.753K€ (1.239K€ en 2012). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

**6.9 TRÉSORERIE**

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie	13 028	12 602
Valeurs mobilières de placement	3 751	-
TOTAL	16 780	12 602

6.10 CAPITAL

	31/12/2013	31/12/2012
Capital autorisé (en milliers d'euros)		
1 839 677 Actions ordinaires d'un montant nominal de 2 €	3 679	3 679
Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)		
A l'ouverture de l'exercice	1 771 878	1 779 566
Emises suite à l'exercice de stock option	-	-
Emises contre trésorerie	-	-
Rachat ou ventes d'actions propres	7 301	(7 688)
A la clôture de l'exercice	1 779 179	1 771 878
Nombre moyen d'actions ordinaires	1 775 529	1 775 722

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double en fonction des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La Société détenait à la clôture 60.498 de ses propres actions pour 1.772K€ qui ont été présentés en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement par les capitaux propres. Elle s'est élevée à 15K€ au 31/12/2013.

6.11 PAIEMENT EN ACTIONS

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place plusieurs plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe DELTA PLUS. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des options à la date d'attribution ou inférieur sans que ce prix puisse être inférieur à :

- à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société, et
- à 80% de la moyenne des cours des actions de la société aux 20 séances précédant le jour où les options sont consenties.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans d'options d'achat d'actions ; elle est de 2 ans pour les plans d'attribution gratuite d'actions à compter de la date d'attribution. Les options sont caduques à l'expiration du délai de 5 ans après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe DELTA PLUS par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'action. Le Groupe DELTA PLUS n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler des options en numéraire.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black - Scholes & Merton. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'exercice, soit 5 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution.

Les hypothèses retenues pour les plans d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

31/12/2013				
RÉF PLAN	VOLATILITÉ ATTENDUE	DURÉE DE VIE	TAUX SANS RISQUE	DIVIDENDE
Plan 1	40%	5	3,004%	3,200%
Plan 2	40%	5	2,101%	3,200%
Plan 3	40%	5	2,137%	3,200%
Plan 4	40%	5	2,240%	3,200%
Plan 5	40%	5	1,232%	3,200%

Les détails des plans d'options d'achat d'actions en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

	RÉF PLAN	NBRE D'OPTIONS	DATE D'ATTRIBUTION	VALEUR DU SOUS-JACENT	PRIX MOYEN D'EXERCICE EN €	VALEUR DE L'OPTION
Options distribuées au 1 ^{er} janvier	Plan 1	4 500	20/11/2008	31,62	35,00	8,34
	Plan 2	4 000	14/04/2010	23,34	20,00	7,52
	Plan 3	15 000	09/12/2010	24,83	24,00	7,17
	Plan 4	5 000	19/12/2011	22,07	22,00	6,22
Options octroyées au cours de l'exercice	Plan 5	7 500	02/04/2012	21,17	22,00	5,44
Sous-total		36 000				
Options devenues caduques au cours de l'exercice		-				
Options exercées au cours de l'exercice		-				
Options échues au cours de l'exercice		(4 500)				
Options attribuées à la clôture de l'exercice		31 500				
Options exerçables au 31 décembre 2013		-				

Le Groupe DELTA PLUS a également mis en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites en 2012, 2011 et 2010. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans et demeurent indisponibles pendant une période de deux ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2012 et 2011 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable. L'information relative aux plans d'attribution d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

EN NOMBRE D' ACTIONS	2013
Actions au 1^{er} Janvier 2013	14 000
Actions octroyées	-
Actions annulées	-
Actions acquises définitivement	(3 000)
Actions restantes au 31 Décembre 2013	11 000
Cours moyen de l'action à la date de l'octroi des actions	21,07

Les charges au titre des paiements fondés sur les actions avant charges sociales s'élèvent à 200K€.

6.12 PASSIFS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Non Courants		
Emprunts bancaires	12 194	8 946
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	69	134
Total non courants	12 263	9 080
Courants		
Emprunts bancaires	4 313	2 689
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	1 174	1 973
Emprunts garantis	2 878	2 799
Découverts bancaires	37 027	38 517
Total courants	45 392	45 977
TOTAL	57 655	55 057

Les emprunts bancaires sont à échéance 2014 à 2020 et portent intérêts au taux annuel de 3,171% (2012 : 2,39%)

L'emprunt obligataire de 4M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 porte intérêt à 5,50%. Il est remboursable in fine le 2 octobre 2018.

Les « Emprunts garantis » sont garantis par des créances clients.



VARIATION DES EMPRUNTS :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	31/12/2013
Emprunts bancaires	11 770	5 656	(1 921)	27	1 044	16 576
Autres emprunts	1 973	-	(799)	-	-	1 174
Emprunts garantis	2 799	79	-	-	-	2 878
TOTAL	16 542	5 735	(2 720)	27	1 044	20 628

RÉVISIONS DES PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Entre 6 et 12 mois	45 392	45 977
Entre 1 et 5 ans	10 522	5 023
A plus de 5 ans	1 741	4 058
TOTAL	57 655	55 058

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif

L'ANALYSE DES EMPRUNTS PAR DEVISES :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013				31/12/2012			
	EUROS	DOLLAR	AUTRES	TOTAL	EUROS	DOLLAR	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	11 470	505	218	12 194	7 562	1 269	115	8 946
Emprunts bancaires courant	3 741	319	253	4 313	1 859	566	264	2 689
Autres emprunts	1 243	-	-	1 243	2 107	-	-	2 107
TOTAL	16 455	824	471	17 750	11 528	1 835	379	13 742

6.13 ENGAGEMENTS DONNÉS AUX SALARIÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2013
Engagements salariaux	666	-	82	16	-	732
TOTAL	666	-	82	16	-	732

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France et Italie.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans :

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	4%	4%	4%	4%
Augmentation annuelle des salaires	1% Constant	1%	1% Constant	1%
Taux de charges sociales	35% - 50%	45%	25%	25%
Turnover	Moyen - Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Age de départ à la retraite	Age légal	Age légal	Age légal	Age légal
Table de survie	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90

Le taux d'actualisation est le taux 15 ans Bloomberg F 462 corporate AA+.

DÉCOMPOSITION DU MONTANT COMPTABILISÉ AU BILAN

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actuelle des obligations	732	666
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dettes nettes comptabilisées	732	666

Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Obligations à l'ouverture de l'exercice	666	407
Coût des services	8	32
Coût des services antérieurs	-	130
Intérêts	8	16
Gains / pertes actuarielles	50	81
Dettes nettes comptabilisées	732	666

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

Historique sur 5 ans

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actuelle des obligations	732	666	407	424	392
Engagement nets	732	666	407	424	392

6.14 PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ECART DE CHANGE	31/12/2013
Litiges sociaux	510	-	70	25	136	-	420
Autres litiges	-	-	245	-	-	-	246
Risques Financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	510	-	315	25	136	-	666

6.15 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros					
31/12/2013	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acompte)	30 537	-	-	30 537	30 537
Prêts et autres créances	1 155	-	-	1 155	1 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 780	-	-	16 780	16 780
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	48 472	-	-	48 472	48 472

En milliers d'euros					
31/12/2013	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunts (y compris la part à moins d'un an)	-	-	20 133	20 133	20 133
Fournisseurs et Autres créditeurs	-	-	13 367	13 367	13 367
Instruments dérivés passif	495	-	-	495	495
Concours bancaires courants	-	-	37 027	37 027	37 027
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	495	-	70 527	71 022	71 022

La juste valeur des clients, prêts et autres trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.



6.16 IMPÔTS

(en milliers d'euros)

31/12/2013	Solde	France	Autres
Charge d'impôt exigible	(2 563)	(541)	(2 022)
Charge d'impôt différé	619	642	(22)
TOTAL	(1 944)	100	(2 044)

31/12/2012	Solde	France	Autres
Charge d'impôt exigible	(1 621)	(267)	(1 354)
Charge d'impôt différé	159	229	(70)
TOTAL	(1 462)	(38)	(1 424)

PREUVE DE L'IMPÔT

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 33,33%

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2012 EN MILLIERS D'EUROS	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	8 113	(2 704)	(33,33%)
CVAE	-	(267)	(3,29%)
Ecart taux d'impôt inférieur à la France	-	1 135	13,99%
Utilisation de pertes non activées	-	630	7,77%
Autres	-	(256)	(3,16%)
Comptes consolidés	8 113	(1 462)	(18,02%)

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2013 EN MILLIERS D'EUROS	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	9 630	(3 210)	(33,33%)
CVAE	-	(227)	(2,36%)
Ecart taux d'impôt inférieur à la France	-	1 733	18,00%
Déficits sur la période non activés	-	(82)	(0,85%)
Impôt Brésil sur Chiffre d'Affaires	-	(316)	(3,28%)
Autres	-	158	1,64%
Comptes consolidés	9 630	(1 944)	(20,19%)

VENTILATION PAR NATURE DE SOUS-JACENT

EN MILLIERS D'EUROS	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Actifs										
Au 1^{er} janvier 2012	220	129	681	-	47	227	34	97	106	1 541
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	(11)	-	-	-	-	(11)
Charge (ou crédit) au résultat	(2)	20	(58)	158	92	-	-	-	(66)	146
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(50)	-	-	-	-	-	-	-	-	- 50
Au 1^{er} janvier 2013	168	149	623	158	128	227	34	97	41	1 626
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(61)	(103)	121	69	5	(33)	-	172	293	463
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(11)	-	-	(91)	-	(141)	39	(70)	187	(87)
Au 31 décembre 2013	97	47	744	136	133	52	73	199	520	2 001

EN MILLIERS D'EUROS	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
Impôts différés Passifs										
Au 1^{er} janvier 2012	208	3	-	-	-	169	-	19	-	399
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	6	20	-	-	-	(45)	-	(19)	-	(39)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(50)	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)
Au 1^{er} janvier 2013	164	23	-	-	-	124	-	-	-	310
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	3	(23)	-	-	-	(124)	-	-	-	(144)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(163)	-	-	-	-	-	-	-	-	(163)
Au 31 décembre 2013	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Total des impôts différés nets	1 998	1 316
Dont IDA	2 001	1 626
Dont IDP	(3)	(310)

**VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Solde net au 1^{er} janvier	1 316	1 142
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice	10	(11)
Charges ou (produits) de l'exercice	597	185
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	-
Cessions de Filiales	-	-
Autres	75	-
Au 31 décembre	1 998	1 316

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON COMPTABILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables	2 523	2 379
- dont non reconnus	522	754
Impôts différés actifs reconnus	2 001	1 625

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 522K€ au 31 décembre 2013 (en 2012 : 754K€). Ils concernent des déficits reportables.

6.17 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	159 110	153 929
Ventes de services (net de ristournes)	456	561
Chiffre d'affaires	159 566	154 490

6.18 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers d'euros)

AU 31 DÉCEMBRE 2013	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus-value cession d'éléments d'actif	-	38	38
Coûts de restructuration	(221)	-	(221)
Frais d'acquisition	(458)	-	(458)
Autres	(69)	-	(69)
Total	(748)	38	(710)

6.19 RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'intérêts		
Intérêts découverts bancaires	(1 584)	(1 622)
Intérêts sur emprunts bancaires	(430)	(286)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	(60)
Coûts de l'endettement financier brut	(2 014)	(1 968)
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers *	513	33
<i>* Détail</i>		
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	308	-
juste valeur des CAT	206	-
Produits financiers	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	125	46
Dividendes des titres Investissements	-	-
Autres produits financiers	638	79
Perte de change	(1 359)	(286)
Autres charges financières *	(644)	(1 027)
<i>* Détail</i>		
Frais swap de taux	(259)	(319)
Juste valeur des CAT	-	(561)
Escompte accordés	-	-
Ecart de conversion	-	(103)
Autres	(385)	(44)
Autres charges financières	(2 003)	(1 313)
TOTAL GENERAL	(3 379)	(3 202)

Les gains et pertes de changes présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

6.20 CHARGES PAR NATURE

Coût d'achat des marchandises vendues

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Achats de marchandises	58 807	56 327
Achats de matières premières	18 300	13 835
Frais annexes	5 120	5 579
Variations de stocks (1)	(554)	8 015
Coût d'achat des marchandises vendues	81 673	83 755

Le compte de résultat 2012 est retraité des activités abandonnées.

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

**CHARGES VARIABLES**

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Assurances clients	595	600
Commissions sur ventes	1 814	1 587
Transport sur ventes	5 591	5 598
Royalties versées	(23)	(1)
Taxes variables	1 449	1 466
RFA - Participation publicitaire	694	658
Sous-traitance production et Autres charges	2 654	1 407
Charges variables	12 773	11 316

Le compte de résultat 2012 est retraité des activités abandonnées.

CHARGES FIXES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Variations de stock produits finis (part VA)	1	17
Frais annexes au personnel	4 658	4 856
Publicité	2 655	1 970
Coûts immobilier	4 279	4 284
Coûts mobilier	970	728
Honoraires	1 965	2 127
Services extérieurs	3 619	3 278
Frais de fonctionnement	2 543	2 553
Pertes sur créances irrécouvrables	618	331
Dotations/Reprises dépréciation	717	(191)
Dotations/Reprises amortissements	1 855	1 895
Charges Fixes	23 880	21 850

Le compte de résultat 2012 est retraité des activités abandonnées.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Subventions d'exploitations	3	6
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	8	59
Autres produits et charges	11	65

Le compte de résultat 2012 est retraité des activités abandonnées.

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2013, en comparaison avec l'exercice 2012, se répartissent de la manière suivante :

SA DELTA PLUS GROUP	Cabinet VERAN		Cabinet AREXPERT		AUTRES	
	MONTANT (HT)		MONTANT (HT)		MONTANT (HT)	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	70	63	90	88	-	-
Filiales intégrées globalement	72	72	-	-	65	70
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Emetteur	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	142	135	90	88	65	70
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-
TOTAL	142	135	90	88	65	70

6.21 CHARGES DE PERSONNEL

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et Traitements	21 669	19 455
Charges Sociales	5 662	5 225
Rémunérations payées en actions	200	198
TOTAL	27 531	24 878

EFFECTIF DU GROUPE DELTA PLUS (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	150	141
Employés et ouvriers	1 456	1 166
TOTAL	1 606	1 307



6.22 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe (en milliers d'euros)	7 105	6 681
Nombres d'actions au 01/01/2013	1 771 878	1 779 566
Nombres d'actions au 31/12/2013	1 779 179	1 771 878
Nombre moyen d'actions	1 775 529	1 775 722
Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)	4,002	3,762
Capital potentiel Options de souscriptions	-	-
Nombre d'actions totales potentiel	1 775 529	1 775 722

	Résultat net (en milliers d'euros)	Nombre d'actions potentiel proraté	Résultat par actions (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action de base	7 105	1 775 529	4,002
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe dilué par action	7 105	1 775 529	4,002

6.23 DIVIDENDES

- Le 14 juin 2013, un dividende de 1€ par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 1.839.677€). Le 27 juin 2012, un dividende de 1€ par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 1.839.677€)
- Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 1,20€ par action (soit au total : 2.207.612€). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

6.24 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENTS ET DE LOCATION SIMPLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrat de locations simple	16 156	16 015
Garanties	61 099	49 121
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	200	198
TOTAL	77 455	65 335

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

EN MILLIERS D'EUROS	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrat de locations simple	3 702	10 863	1 591	16 156
Garanties	4 245	2 561	-	6 806
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	200	-	200
TOTAL	7 947	13 625	1 591	23 162

6.25 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 31/03/2013, le Groupe a acquis 100% de la société PRO SAFETY, une société spécialisée dans l'antichute et basée au Brésil. Au 31 décembre 2013, un écart d'acquisition provisoire a été constaté pour 5.584K€ avant l'impact de l'IAS 21. Il est attribuable aux synergies attendues et aux résultats anticipés de la distribution des produits du Groupe dans de nouveaux marchés.

EN MILLIERS D'EUROS	
Actifs nets acquis et dettes reprises	
Immobilisations corporelles	708
Stocks	718
Créances clients et autres	2 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57
Emprunts portants intérêts	(1 045)
Autres dettes financières	-
Fournisseurs et autres dettes	(958)
Total des actifs nets identifiables	1 759
Participation ne donnant pas de contrôle	
Ecart d'acquisition	5 584
Total écart d'acquisition	5 584
Contrepartie transférée	
Trésorerie	7 343
Complément de prix	-
Total de la contrepartie transférée	7 343
Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre	428

La juste valeur de certains actifs et dettes est provisoire en l'attente de réception du rapport final d'évaluation.

La société PRO SAFETY a contribué à hauteur de 7.571K€ au Chiffre d'affaires et à hauteur de (- 222K€) au résultat avant impôt du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013, le total du Chiffre d'Affaires consolidé aurait été de : 10.030K€ et le résultat de l'exercice se serait élevé à : 94K€.

6.26 PARTIES LIÉES

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP S.A.S. qui détient 47,5% du capital. Les 52,5% restant sont détenus à hauteur de 13,2 % par Monsieur Ivo Boscardin et à hauteur des 39,3% restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Entreprises associées	-	-
Holding	1 095	1 095
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	1 357	1 357
TOTAL	2 452	2 452

Les achats sont réalisés au prix de marché, remisés pour tenir compte des volumes et des relations entre les parties.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et autres avantages à court terme	488	484
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	93	45
TOTAL	581	529

SOLDES DE CLÔTURE LIÉS À LA VENTE ET À L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Créances		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	338	338
Dettes		
Entreprises associées	-	-
Holding	629	621
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
TOTAL	967	959

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

6.27 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2013, le Groupe DELTA PLUS a annoncé l'abandon de l'activité de distribution de WORKSTORE Marseille.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de se désengager de l'activité de distributeur afin de se recentrer exclusivement sur ses métiers de conception, fabrication et commercialisation d'E.P.I.

Le détail des chiffres présentés sur la ligne activités abandonnées du compte de résultat se décompose ainsi :

EN MILLIERS €	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'Affaires	961	1 334
Résultat opérationnel courant	(657)	(589)
Résultat opérationnel non courant	(30)	(93)
Résultat opérationnel	(687)	(682)
Autres charges financières	(56)	(109)
Autres produits financiers	28	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(714)	(791)
Impôt sur le résultat	83	-
Résultat des activités abandonnées	(631)	(791)

NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge brute » telle que définie en note 2 §2.24. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au Principal Décideur Opérationnel et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

EN MILLIERS €	31/12/2013				31/12/2012			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Produits :								
Total du Chiffre d'affaires	186 099	124 609	137 249	323 348	195 941	136 651	124 153	320 094
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(99 694)	(79 494)	(64 088)	(163 783)	(103 826)	(81 690)	(60 443)	(164 269)
Total du Chiffre d'affaires externes des opérations se poursuivant	86 405	45 115	73 160	159 566	92 115	54 961	63 710	155 825
Résultat opérationnel courant	5 623	1 114	8 096	13 720	5 098	1 660	7 069	12 167
Autres Produits	38	-	-	38	1 492	1 410	204	1 696
Autres Charges	(293)	-	(455)	(748)	(1 260)	(1 201)	(1 148)	(2 408)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	5 368	1 114	7 641	13 010	5 330	1 869	6 125	11 456

EN MILLIERS €	31/12/2013				31/12/2012			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Bilan :								
Actifs sectoriels	57 878	18 993	57 549	115 427	58 837	22 052	54 984	113 819
Ecart d'acquisition	20 355	1 228	22 488	42 842	20 355	1 228	19 568	39 923
Stocks	21 689	14 259	20 358	42 047	22 237	15 944	20 912	43 148
Clients	15 834	3 506	14 703	30 537	16 245	4 880	14 504	30 748
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-

**LE TABLEAU CI-DESSOUS RÉCONCILIE LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AU RÉSULTAT NET :**

en milliers €	31/12/2013	31/12/2012
Résultat opérationnel	13 010	11 456
Coût de l'endettement financier brut	(2 014)	(2 077)
Autres charges et produits financiers	(1 366)	(1 266)
Impôt sur le résultat	(1 944)	(1 451)
Résultat net	7 686	6 662

LE TABLEAU CI-DESSOUS RÉCONCILIE LES ACTIFS SECTORIELS AU TOTAL ACTIF PRÉSENTÉ AU BILAN :

en milliers €	31/12/2013	31/12/2012
Total des actifs sectoriels	115 427	113 819
Actifs non alloués :	36 810	32 472
Immobilisations incorporelles	585	704
Immobilisations corporelles	6 577	6 649
Autres actifs financiers	1 157	1 131
Impôts différés actif	1 998	1 315
Autres débiteurs	9 715	10 070
Trésorerie	16 780	12 602
Total des actifs du bilan	152 237	146 291

LE TABLEAU CI-DESSOUS RÉCONCILIE LES PASSIFS SECTORIELS AU TOTAL PASSIF PRÉSENTÉ AU BILAN :

en milliers €	31/12/2013	31/12/2012
Total des passifs sectoriels	-	-
Passifs non alloués :	86 995	82 454
Passifs financiers non courants	12 263	9 080
Engagements donnés aux salariés	732	666
Provisions non courantes	666	510
Passif financiers courants	45 392	45 977
Dettes d'exploitation courantes	20 706	20 144
Autres dettes courantes	7 236	6 077
Total des passifs du bilan	86 995	82 455

NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une remarque particulière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Impairment test » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 donne une information appropriée.
- La note 3.14 de l'annexe expose les principes de comptabilisation et les règles et méthodes d'évaluation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3.14 de l'annexe.
- Les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 6.8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Une fabrication de plus en plus intégrée :

90% de notre gamme anti-chute

70% de notre gamme tête

60% de notre gamme chaussures



DELTA PLUS - CHINE



DELTA PLUS - INDE



DELTA PLUS - MOYEN ORIENT



DELTA PLUS - FRANCE



DELTA PLUS - ESPAGNE



DELTA PLUS - BRESIL



DELTA PLUS - ARGENTINE

7 SITES DE
FABRICATION
DANS LE MONDE

**COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2013**





COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2013

En Euros				
ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	266 522	314 721	253 482
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6 630	-	6 630	33 800
Total (1)	807 666	486 315	321 351	287 282
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	33 846	33 454	55 087
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	6 100
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	-	-	-	-
Total (2)	129 501	89 947	39 554	61 187
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	92 836 603	5 415 492	87 421 111	86 136 256
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	2 022 900	-	2 022 900	1 850 000
Autres immobilisations financières	523 394	-	523 394	481 144
Total (3)	95 383 507	5 415 492	89 968 015	88 468 010
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (4=1+2+3)	96 320 674	5 991 754	90 328 920	88 816 479
Stocks				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total (5)	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 405 562	911	1 404 650	1 719 918
Autres créances	802 404	55 390	747 014	454 999
Total (6)	2 207 966	56 301	2 151 664	2 174 917
Disponibilités				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	1 257 091	-	1 257 091	1 106 478
Disponibilités	3 932 477	-	3 932 477	58 144
Total (7)	5 189 568	-	5 189 568	1 164 622
ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)	7 397 534	56 301	7 341 232	3 339 539
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	179 788	-	179 788	420 705
Ecart de conversion - Actif	379 033	-	379 033	382 807
TOTAL ACTIF	104 277 029	6 048 055	98 228 973	92 959 530

COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2013

En Euros		
PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 925 368	12 925 368
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	21 346 883	18 821 463
Résultat de l'exercice	3 110 103	4 300 971
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	781 441	623 286
Total (1)	43 222 593	41 729 886
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	379 033	382 807
Provisions pour charges	-	-
Total (2)	379 033	382 807
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 555 954	7 292 710
Emprunts et dettes financières diverses	38 443 848	37 435 648
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708 800	674 247
Dettes fiscales et sociales	683 415	539 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	24 312	718 732
Total (3)	54 416 329	50 665 921
COMPTES DE REGULARISATIONS		
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion - Passif	211 018	180 918
TOTAL PASSIF	98 228 973	92 959 531



COMPTES SOCIAUX – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013

En Euro	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens	(8 878)	(9 189)
Production vendue services	1 694 306	3 136 337
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-	-
Autres produits	2 349 390	1 387 766
Total (1)	4 034 818	4 514 914
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	73
Variation de stock marchandises	-	-
Achats de matières premières et autre approvisionnements	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	3 175 595	3 109 455
Impôts, taxes et Impôts, taxes et versements assimilés	73 125	75 244
Salaires et Traitements	940 029	834 740
Charges sociales	296 496	233 783
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations	31 915	22 378
Dotations d'exploitation aux amortissements des charges à répartir	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	22 014	20 702
Total (2)	4 539 174	4 296 375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)	(504 356)	218 540
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	5 347 237	6 340 734
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	31 865	58
Reprise sur provision et transferts de charges	753 497	864 617
Différence positives de changes	32 478	35 013
Produits nets sur valeurs mobilières de placements	-	-
Total (4)	6 165 077	7 240 422
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières au amortissements et prov.	1 379 033	2 022 334
Intérêts et charges assimilées	971 283	971 492
Différences négatives de changes	88 971	229 351
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	16 377
Total (5)	2 439 287	3 239 555
RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)	3 725 790	4 000 868
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7=3+6)	3 221 434	4 219 408
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	970 375	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	46 140
Reprises sur provisions	-	-
Total (8)	971 375	46 140
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 170 497	56 846
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	158 155	112 000
Total (9)	1 328 652	168 847
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (10=8-9)	(357 277)	(122 707)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(245 946)	(204 270)
BÉNÉFICE ou PERTE	3 110 103	4 300 971

**ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX**

YOUR SAFETY AT WORK



ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

TOTAL DU BILAN AVANT RÉPARTITION : 98.228.973 €

RÉSULTAT : BÉNÉFICE = 3.110.103 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12 mars 2014 par les dirigeants de l'entreprise.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES :

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants ;
- que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations suivants de la filiale FINANCIÈRE VIRGINIA pour 1.000K€.

1.5 CRÉANCES ET DETTES :

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

1.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT :

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.

1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers. Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2013 pour 379K€.

1.8 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- La société a accordé une subvention de 970K€ à sa filiale DELTA PLUS.
- Acquisition d'une filiale au Brésil partiellement financée par un nouvel emprunt bancaire.
- Ouverture d'une filiale en Turquie.
- Évènements postérieurs à la clôture : Aucun événement important et susceptible d'avoir un impact sur les états financiers n'est survenu depuis le 31 décembre 2013.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT : NON APPLICABLE

3.2 FRAIS DE RECHERCHE :

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent. Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563
Matière	-
Sous-traitance	168 230
Total :	219 793

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31/12/2013.

**3.3 FONDS COMMERCIAL : NON APPLICABLE****3.4 SAVOIR-FAIRE :**

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir faire.

3.5 ACTIF IMMOBILISÉ : (EN EUROS)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants:

VALEURS BRUTES	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	763 314	78 151	33 800	807 666
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	92 883 502	2 500 005	-	95 383 507
Total	93 776 317	2 578 156	33 800	96 320 674

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	476 033	10 282	-	486 315
Immobilisations corporelles	68 314	21 633	-	89 947
Autres immobilisations financières	4 415 492	1 000 000	-	5 415 492
Total	4 959 839	1 031 915	-	5 991 754

3.6 CRÉANCES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE : NON APPLICABLE**3.7 ÉTAT DES CRÉANCES : (EN EUROS)**

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	18 443 805	-	18 443 805
Actif circulant	2 387 754	2 387 754	-
Total	20 831 559	2 387 754	18 443 805

3.8 PRODUITS À RECEVOIR : (EN EUROS)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	MONTANT
Factures à établir groupe	6 097
Etat produits à recevoir	10 452
Intérêts à recevoir	18 450
Total	34 999

3.9 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT :**ACTIONS PROPRES :**

- 1.257K€ d'actions propres détenues au 31/12/2013.
- Cela représente 42.500 actions (dont 31.500 pour couvrir les options d'achats d'actions et 11.000 pour couvrir les actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donné dans le rapport de gestion).

Pour information, 17.997 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 517K€.

- Autres OPCVM: Néant

3.10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 CAPITAL SOCIAL : ACTIONS OU PARTS SOCIALES**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	1 839 677	2,00
Titres émis	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	1 839 677	2,00

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (EN EUROS)

Capitaux propres N-1:	41 106 600
Augmentation de capital:	-
Prime d'apport, Obsar:	-
Résultat N:	3 110 103
Dividendes (hors actions propres) :	(1 775 551)
Capitaux propres N:	42 441 152

4.3 PROVISIONS : (EN EUROS)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	623 286	158 155	-	781 441
Provisions pour risques & charges	382 807	379 033	382 807	379 033
Total	1 006 093	537 188	382 807	1 160 474

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change.

4.4 ÉTAT DES DETTES : (EN EUROS)

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN - 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	4 000 000	-	-	4 000 000
Établissement de crédit	10 555 952	2 741 072	6 086 330	1 728 550
Dettes financières diverses	38 443 847	38 443 847	-	-
Fournisseurs	708 800	708 800	-	-
Dettes fiscales & sociales	683 414	683 414	-	-
Autres dettes	24 312	24 312	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	54 416 325	42 601 445	6 086 330	5 728 550

4.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE : NON APPLICABLE

**4.6 CHARGES À PAYER : (EN EUROS)****MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		79.597
Intérêts courus/emprunt établis. crédit	76.831	
Banques intérêts courus	2.766	
Associés intérêts courus		1.410
Intérêts courus	1.410	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		406.548
Fournisseurs factures non parvenues	406.548	
Dettes fiscales et sociales		547.547
Provision congés payés	52.598	
Personnel charges à payer	429.279	
Charges sociales s/provision congés payés	22.317	
Charges sociales/charges à payer	24.360	
Organismes sociaux charges à payer	7.590	
État charges à payer	8.903	
Créditeurs divers	4.500	
Total		1.035.102

4.7 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NON APPLICABLE**5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 1.167K€ vers la France et 527K€ vers l'étranger.

5.2 AUTRES PRODUITS :

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 2.217K€ et les transferts de charges pour 132K€.

5.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

Il est constitué des éléments suivants (en K€) :

Opérations de gestion (dont 970K€ subvention à Delta Plus)	(1.075)	
Dotations amortissements dérogatoires (frais acquisition titres)	(158)	
Opération en capital (VNC immo Financière)	(96)	
Retour à meilleure fortune Workstore	970	
Résultat exceptionnel		(357)

5.4 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES : (EN EUROS)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	3 221 434	(365 038)	3 586 472
Résultat exceptionnel	(357 277)	119 092	(476 369)
Participation des salariés	-	-	-
Total		(245 946)	3 110 103

*les montants (entre) présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du groupe composé des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT et WORKSTORE. L'intégration fiscale a généré un produit de 291.668€ sur l'exercice.

5.5 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES: (EN EUROS)

Résultat Net de l'exercice	3.110.103
+ Impôts sur les bénéfices	(245.946)
= Résultat avant impôts	2.864.157
Variation des provisions réglementées	158.155
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	3.022.312

5.6 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS: (EN EUROS)

	MONTANT
Accroissements	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	781 441
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	9 968
Total des bases concourant à diminuer la dette future	9 968
Total des déficits Reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS :**

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 354K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

6.2 EFFECTIF MOYEN :

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	4	-

6.3 IDENTITÉ SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ : NON APPLICABLE**6.4 ENGAGEMENTS :****Engagements donnés :**

Effets escomptés non échus:	-
Avals, cautions et sûretés réelles:	61.099K€
Crédit-bail mobilier:	-
Crédit-bail immobilier:	-
Engagements de retraite:	-

147.082 actions de la Société DELTA PLUS SAS ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès du pool Crédit Agricole / Camefi / Palatine / Banque Populaire / Crédit du Nord.

9.001 parts de la Société NUEVA SIBOL ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès de la Palatine.

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

Engagements reçus :

La société a accordé à certaines filiales des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un total de 4.728.284€.



Autre engagement :

Dans le cadre du programme de distribution de stock-options aux salariés du Groupe, ont été attribuées, sans traitement comptable particulier, des options d'achat d'actions DELTA PLUS GROUP. De plus, 11.000 actions gratuites ont été consenties.

6.5 CRÉDITS-BAILS : NÉANT

6.6 LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES :

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

6.7 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS :

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN :

	AGE 14/11/2008				AGE 20/06/2011				AGE 15/06/2012			
	CA 14/04/2010		CA 09/12/2010		CA 19/12/2011		CA 02/04/2012		CA 07/12/2012			
	Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'achat		Actions Gratuites		Actions Gratuites	
Prix	20,00 €		24,00 €		22,00 €		22,00 €		0,00 €		0,00 €	
Délai d'Exercice	14/04/2014		09/12/2014		01/01/2016		01/01/2016		02/04/2014		07/12/2015	
	14/04/2015		09/12/2015		31/12/2016		31/12/2016					
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	0	4 000	0	15 000	0	5 000	0	7 500	0	4 000	0	7 000

Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale: néant

Conditions d'acquisition des actions ou d'exercice des options d'achat: présence pendant le délai d'exercice.

LES ENGAGEMENTS SONT COUVERTS PAR LA DÉTENTION D' ACTIONS PROPRES

	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	COURS STOCKS OPTIONS	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL	PROVISION EN CHARGE DE PERSONNEL	PROVISION EN CHARGE FINANCIÈRE
Actions pour stocks options	132 945,10	4 500,00	29,54	30,46	32,25	35,00	-	-	-
Actions pour stocks options	118 173,42	4 000,00	29,54	30,46	32,25	20,00	-	35 297	-
Actions pour stocks options	443 150,33	15 000,00	29,54	30,46	32,25	24,00	-	63 559	-
Actions pour stocks options	147 716,78	5 000,00	29,54	30,46	32,25	22,00	-	19 143	-
Sous total CACEIS	841 985,62	28 500,00	29,54	-	-	-	-	-	-
Actions pour stocks options	221 575,16	7 500,00	29,54	30,46	32,25	22,00	-	24 606	-
Actions pour actions gratuites	-	-	29,54	30,46	32,25	N/A	-	-	-
Actions pour actions gratuites	118 173,42	4 000,00	29,54	30,46	32,25	N/A	118 173	-	-
Sous total CACEIS	339 748,58	11 500,00	29,54	30,46	32,25	-	-	-	-
Actions pour actions gratuites	88 630,07	3 000,00	29,54	30,46	32,25	N/A	46 500	-	-
Actions pour actions gratuites	118 173,42	4 000,00	29,54	30,46	32,25	N/A	62 001	-	-
Actions CACEIS non affectées	324 976,91	11 000,00	29,54	30,46	32,25	N/A	-	-	-
Total CACEIS	1 713 514,59	58 000,00	29,54	-	-	-	-	-	-
Animation de cours	58 711,70	2 497,00	23,51	30,46	32,25	N/A	-	-	-
Animation de cours SG SECURITIES	58 711,70	2 497,00	23,51	30,46	32,25	-	-	-	-
TOTAL	1 772 226,29	60 497,00	29,29	-	-	-	226 674	142 605	-

6.8 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (PLUS 50 % DU CAPITAL DÉTENU)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊT ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société:

AS	71	2 059	100	17 802	17 802	1 255	8 973	1 496
DEWEER SECURITY SA	198	309	100	2 714	2 714	-	4 462	-
DELTA PLUS CR	31	68	100	215	215	-	3 408	-
DELTA PLUS E	60	(11)	100	71	71	65	936	-
DELTA PLUS H	330	(1 020)	100	480	-	295	2 128	-
DELTA PLUS I	705	1 032	100	955	955	600	9 835	-
DELTA PLUS M	(2)	(260)	96,67	86	86	311	1 697	-
DELTA PLUS P	1 432	3 323	100	1 348	1 348	-	8 873	100
DELTA PLUS R	92	(310)	100	95	95	460	1 712	-
DELTA PLUS SAS	4 899	6 642	100	4 312	4 312	-	44 195	-
DELTA PLUS SIC	520	805	100	2 852	2 852	-	11 270	-
DELTA PLUS UK	85	463	100	100	100	324	2 122	-
DELTA PLUS U2	641	178	100	850	850	1 850	5 267	-
DSS	419	1 455	100	1 856	1 856	72	475	-
FVL FV	7 720	2 586	100	8 117	3 184	5 019	-	-
FROMENT EUURL	255	49	99,95	1 029	1 029	808	1 510	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	1 260	100	2 968	2 968	108	-	-
DELTA PLUS P2	595	227	57	340	340	764	5 043	-
WKS	1 328	456	100	2 540	2 540	2 833	21 445	-
WPPIT	3 538	388	100	2 764	2 764	-	24 191	-
DELTA PLUS C	12 594	5 207	100	11 246	11 246	-	41 074	2 233
DP ES	40	988	100	3 494	3 494	-	6 952	-
DELTA PLUS S	6 561	449	100	5 706	5 706	-	56 667	-
DELTA PLUS P	3 000	(37)	100	4 008	4 008	-	1	-
DELTA PLUS T	420	(260)	80	382	382	-	126	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société:	-	-	-	84	81	853	20 422	1 197

**6.9 TABLEAU CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES**

DÉSIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Postes du bilan		
Participations financières et créances rattachées	92 836 603	90 525 700
Titres immobilisés	-	-
Prêts	2 022 900	1 850 000
Créances clients et comptes rattachés	1 404 239	1 719 066
Emprunts et dettes financières diverses	37 772 498	35 563 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 317	223 894
Autres dettes	9 057	-
Postes du résultat		
Chiffre d'Affaires	1 685 428	3 135 600
Autres produits	2 217 051	1 335 728
Charges d'exploitation	338 339	370 876
Produits financiers de participation	5 027 122	5 872 150
Autres produits financiers	314 018	405 727
Charges financières	473 465	652 172
Dépréciation des titres de participation	1 000 000	-
Abandons de créances	-	-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



YOUR SAFETY AT WORK

DÉCLARATION DE MONSIEUR JÉRÔME BENOIT

ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

Déclaration faite en application de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, atteste que, à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation.

De plus, Monsieur Jérôme BENOIT atteste que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Apt, le 17 Avril 2014

Jérôme BENOIT

Président Directeur Général



**AUTRES RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

YOUR SAFETY AT WORK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1- CAUTION ET ENGAGEMENTS DONNÉS :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 5 décembre 2013 à hauteur d'un plafond global porté à 75.000.000 €.

Entité	Montant (2013)
Delta Plus	4 265 000 €
Delta Plus Services	33 700 000 €
Froment	300 000 €
Workstore	4 400 000 €
Delta Plus China	4 237 000 €
Nueva Sibol	450 000 €
Delta Plus Middle East	600 000 €
Eslingar	4 369 635 €
Delta Plus Croatia	262 243 €
Delta Plus Polska Serwis	2 000 000 €
Deweer Security	1 000 000 €
Delta Plus Peru	484 600 €
Allsafe	2 905 153 €
Financière Virginia	475 862 €
Delta Plus India	1 650 000 €
Total	61 099 493 €

2 - SUBVENTION À DELTA PLUS SAS :

Nature et objet : une subvention de 970.000 € a été octroyée par la SA DELTA PLUS GROUP à sa filiale DELTA PLUS.

3 - APPLICATION DE LA CLAUSE DE RETOUR À MEILLEUR FORTUNE :

Nature et objet : dans le cadre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune, WORKSTORE a remboursé à la SA DELTA PLUS GROUP 970.000 € constatés en produits exceptionnels sur l'exercice.

2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES :

Nature et objet : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du groupe par la société JBP, à la société holding DELTA PLUS GROUP et aux filiales. En contrepartie de l'assistance dont les sociétés du groupe bénéficient, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 1.070.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2013.

2- LOCATIONS IMMOBILIÈRES AVEC LA SCI DPG :

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la SCI DPG s'est élevé à 26.920 € HT pour l'exercice 2013, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



YOUR SAFETY AT WORK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPOSEE A L' ASSEMBLEE

(ARTICLE L. 225-209 ALINÉA 7 DU CODE DE COMMERCE)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209-al.7 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209-al.7 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 (*émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance*) et L. 225-135 et suivants (*suppression du droit préférentiel de souscription*) du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 (*vingt-six mois*) mois, la compétence pour décider l'opération suivante et fixer la condition définitive de cette émission et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (15^e résolution).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 15^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 15^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 15^e résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS OU DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires ou de certains membres du personnel, dans la limite de 10% du capital de la société à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 38 mois la compétence pour décider une émission de valeurs mobilières et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des opérations qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de fixation du prix de souscription ou d'achat données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, lesquelles renvoient aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de Commerce.

Le montant du prix de souscription ou d'achat n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 28 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES
Jean-Michel BECHET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT
Jocelyn MICHEL
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Dans le but d'affirmer notre politique environnementale, nous avons choisi de travailler avec un imprimeur responsable qui valide ses efforts au travers des certifications :



Intertek

ISO 14001 : encadrement des règles de préoccupations environnementales et maîtrise des impacts de l'activité sur l'environnement.

ISO 9001 : gestion de la qualité du fonctionnement et des produits manufacturés.



Imprim'vert : valide les bonnes pratiques de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore,...).



PEFC : certification qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées,...).



DELTAPLUS équipement de protection individuelle

DELTA PLUS GROUP

ZAC LA PEYROLIÈRE – B.P. 140 - 84405 APT CEDEX – FRANCE
Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603
relation.investisseur@deltaplus.eu - <http://www.deltaplus.eu>

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE-Euronext (Paris - Compartiment C) sous le code FR 0004152502

SA au capital de 3 679 354 Euros
RCS AVIGNON B 334 631 868
SIRET 334 631 868 00026 – NAF 7010 Z
NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868